

CAHIERS SALÉSIENS

RECHERCHES ET DOCUMENTS POUR SERVIR
A L'HISTOIRE DES SALÉSIENS DE DON BOSCO
DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE

14, RUE ROGER-RADISSON
69322 LYON CEDEX 1

C A H I E R S S A L É S I E N S

R e c h e r c h e s e t d o c u m e n t s p o u r
s e r v i r à l ' h i s t o i r e d e s s a l é -
s i e n s d e d o n B o s c o d a n s l e s
p a y s d e l a n g u e f r a n ç a i s e

Numéro 4

Avril 1981

S o m m a i r e

Don Bosco et l'exercice de la bonne mort (M. Bazart)	7
L'évolution des idées sur le laïcat dans les chapitres généraux salésiens depuis 1923 (A. Druart)	25
Une lettre française inédite de don Bosco à la famille Joannes Blanchon, de Lyon (F. Desramaut)	49

Comité de rédaction : Michel Bazart, Paris ; Francis Desramaut, Lyon ; Albert Druart, Bruxelles.

Responsable de la publication : Francis Desramaut, Lyon.

Administration : Secrétariat provincial Don Bosco, 14,
rue Roger-Radisson, 69322 Lyon Cedex 1.

Abonnement : 30 F le numéro, port en sus. A verser à :
Oeuvres et Missions de Don Bosco, C.C.P. Lyon 126.85 L.
Spécifier au talon : Cahiers salésiens.

P r é s e n t a t i o n

La vie des salésiens dans les pays de langue française, objet direct de ces fascicules, dépend depuis l'origine d'un certain nombre de faits généraux, sur lesquels l'intérêt des contemporains se porte au hasard de leurs préoccupations. Ainsi la pratique de l'exercice mensuel de la "bonne mort" dans les maisons salésiennes entre 1875 et 1965 environ paraît mériter d'être aujourd'hui éclairée et expliquée. Michel Bazart l'a fait lors d'une session (Bièvres, 29 octobre - 2 novembre 1980). On lira ici sa conférence qui, entre temps, a été soigneusement revue. Le nombre des enseignants laïcs a beaucoup augmenté dans les écoles salésiennes depuis la Deuxième Guerre Mondiale. Un colloque international tenu à Heverlee, près de Leuven (Belgique), entre le 22 et le 27 août 1980, a permis à Albert Druart de présenter un rapport sur la mentalité des supérieurs salésiens en matière de collaboration entre religieux et laïcs depuis les constitutions révisées de 1923. Ce rapport est reproduit ici tel qu'il a été distribué. Enfin, les sources de l'ancienne histoire salésienne en France, y compris celle de don Bosco, ne sont pas encore toutes réunies et moins encore inventoriées. Le don récent d'une lettre autographe de 1883 nous l'a rappelé.

DON BOSCO ET L'EXERCICE DE LA BONNE MORT*

"Le 10 septembre 1861, don Ruffino, l'un des premiers salésiens, demandait à don Bosco : "Le 3 juin dernier, à l'occasion du premier vendredi du mois, vous nous exhortiez à bien faire l'exercice de la bonne mort, car, disiez-vous, l'un de nous ne le ferait plus jamais. De qui s'agissait-il ?" Don Bosco lui répondit : "Dans quelque temps je pourrai vous le dire. Cet enfant était encore à l'Oratoire quand je vous adressais cette recommandation, mais il ne fit pas l'exercice de la bonne mort. J'avais vu en songe les enfants de l'Oratoire faisant ce pieux exercice, mais, parmi eux certains étaient absents et, entre autres, celui dont il est ici question. Il se trouvait hors de l'église, en train de coudre un drap. "Que fais-tu là, lui demandai-je ? - Je cousds un drap pour me mettre dedans. - Pourquoi ne vas-tu pas à la chapelle faire ton exercice de la bonne mort avec les autres ? - Oh ! moi, je n'y vais plus." Cet enfant quitta en effet l'Oratoire et don Bosco n'en entendit plus parler.¹"

Comme il y a une préparation à la vie - une pédagogie qui aide à acquérir un certain "art de vivre" - peut-on raisonnablement penser qu'il y ait aussi, pour le croyant, une préparation à la mort, avec une pédagogie initiant à un certain "art de mourir" ? Tout au long de la tradition judéo-chrétienne, deux textes ont été inlassablement répétés. Le premier a servi d'incipit ou d'épigraphe à de nombreux traités des fins dernières : "Dans tout ce que tu fais,

souviens-toi de ta fin et tu ne pêcheras jamais"². Le second est souvent cité : "S'ils étaient sages, certes ils aboutiraient, ils sauraient discerner leur avenir"³. Ces deux textes donnent le ton habituel des considérations sur les fins dernières. Ils soulignent leurs rapports à la conversion ou à la nécessaire purification de l'âme. Ils ont commandé bien des exégèses plus ou moins accommodatives, en particulier l'application systématique à la destinée individuelle de tous les textes qui visaient en premier lieu le jugement collectif et le destin d'Israël comme peuple. L'aspiration à l'avènement glorieux du Seigneur se réduit bien souvent à la vigilance où doit nous maintenir l'incertitude de l'heure de la mort. Rien d'illicégitime en cela, mais un certain appauvrissement.

De manière générale, le siècle de don Bosco "ne cesse de lire, de traduire, de rééditer les ouvrages des siècles précédents. Certes il en produit d'autres, mais d'une veine souvent conventionnelle, ou dans lesquels l'originalité de la forme voile parfois une absence de pensée vivante. La littérature des fins dernières est pauvre au 19ème siècle, et même, lorsqu'on les lit aujourd'hui, les sermons populaires d'un curé d'Ars"⁴.

La méditation des fins dernières (en italien : i Novissimi) a été et sera toujours salutaire et bienfaisante au chrétien. La forme qu'elle a pu revêtir au cours de l'histoire est nécessairement dépendante des circonstances, de l'évolution de la mentalité et de la culture. Pour tenter de comprendre l'importance que don Bosco accordait à l'exercice mensuel de la bonne mort, nous nous interrogerons d'abord sur la place de la mort dans sa propre histoire et sur ses représentations de l'au-delà. Puis, après avoir présenté l'exercice mensuel de la bonne mort, nous serons amenés à montrer le lien très étroit qu'entretenaient en lui la "pastorale de la peur" et la pastorale du salut.

La place de la mort dans l'histoire de don Bosco

Il ne faut pas oublier que la mort toucha Jean Bosco de très près. A deux ans, il était déjà orphelin de père. Il se rappelait très bien la scène où tous étaient sortis de la chambre du défunt, alors que lui prétendait y rester⁵. Il a relaté d'autres tristes événements dans ses Memorie dell'Oratorio : la mort de son maître don Calosso⁶, celle de son ami Paolo Braja⁷, celle de l'élève noyé à la Fontana Rossa de Chieri⁸ et aussi celle de son intime Luigi Comollo.

Parce que document assez proche des faits relatés, sa biographie de Luigi Comollo (1ère éd., 1844) permet de déterminer avec une certaine précision les sentiments du jeune Bosco sur le destin ultime de l'homme. La mort y est présentée dans ses rapports avec la vie éternelle. On la craint, elle est toujours source d'angoisse. Incertaine est l'heure de la mort, incertain le comportement de l'homme à ses derniers instants et, en conséquence, incertain le sort de chacun durant l'éternité. Le lecteur du livre de don Bosco tombait sur ces derniers souvenirs de son ami : "Tu ignores si ta vie sera brève ou longue. Mais, quoi qu'il en soit de l'incertitude de ton heure, sa venue, elle, est certaine. Fais donc en sorte que toute ta vie ne soit qu'une préparation à la mort et au jugement."⁹

Tels étaient aussi les thèmes les plus courants des livres d'ascétique et de dévotion de l'époque. Dans la Vita Comollo, autant don Bosco que son ami manifestent d'anxiété face au sort éternel. L'un et l'autre désirent découvrir les secrets d'outre-tombe. A l'arrière-plan, il y a toujours l'inquiétude du salut personnel : "Compte tenu de l'amitié et de la confiance illimitée et réciproque qui existait entre Comollo et moi, nous parlions assez souvent de ce qui pouvait à chaque instant nous arriver, de notre séparation en cas de décès. Un jour, nous venions de lire un assez long passage de la vie des saints. Mi-sérieux, mi plaisants nous nous disions que ce serait pour

nous une bien grande consolation si le premier à mourir venait donner à l'autre des nouvelles de son état. Ceci se renouvelant plusieurs fois, nous en vîmes à faire ce pacte : celui d'entre nous qui mourra le premier, si Dieu le permet, mettra son compagnon survivant au courant de son salut éternel.¹⁰ La nuit qui suivit les funérailles de Comollo, vers onze heures et demie un grand vacarme terrifia les séminaristes du dortoir de Giovanni Bosco. Eux-mêmes et quelques autres entendirent à trois reprises la voix de Comollo qui criait : Bosco, je suis sauvé.¹¹

Par la suite, don Bosco infusa notablement dans ses jeunes cette même inquiétude face au destin. C'était des paroles dites au creux de l'oreille ; ou des questions jetées dans la confidence d'une conversation ; ou de petits billets sur l'oreiller ; ou encore des papiers donnés comme étrennes de la Vierge : "Comment va ton âme ?" "Et si tu mourais cette nuit ?" "Pour un avenir meilleur, travaille à réparer le passé : qu'est-ce qui t'en empêche ?"¹² Dans ses dernières années, il protesterait très naturellement : "Un des défauts de la pédagogie moderne est de ne plus vouloir parler des derniers instants" (à don Ceruti vers 1885)¹³.

D'après sa biographie, Comollo avait en son temps recommandé à son ami : "Heureux ceux qui consacrent leurs journées à des oeuvres saintes et pieuses et qui se trouvent ainsi 'équipés' pour le grand passage. Si, par la suite, tu étais appelé par le Seigneur à guider les âmes, inculque-leur toujours la pensée de la mort, du jugement et du respect de l'Eglise ... Les hommes ne pensent qu'occasionnellement à la mort, ils croient qu'elle ne surviendra pas au moment qu'ils désirent. Mais ils ne s'y préparent pas. De ce fait, à l'approche du moment, ils restent confondus. Or, qui meurt dans la confusion, est d'ordinaire confondu pour l'éternité."¹⁴ Il semble bien que ces phrases ne furent jamais oubliées par don Bosco.

Le regard sur la mort dans la représentation de l'au-delà

Don Bosco attribuait une grande importance à l'exercice mensuel de la bonne mort, qu'il définissait, selon une expression qui semble lui avoir été familière, comme un "élément-clé" de l'action éducative¹⁵. Les idées qu'il avait assimilées dans sa jeunesse, au temps de son amitié avec Comollo, ne le quittèrent plus. Comollo lisait et relisait les méditations de Pinamonti sur l'enfer ("l'inferno aperto al cristiano"). Bien que ce sujet fût "triste et épouvantable", il jugeait préférable de "réfléchir aux souffrances de l'enfer alors que l'on est encore en vie, plutôt que de devoir l'expérimenter de façon sensible après la mort."¹⁶ Or, Luigi Comollo était mort en odeur de sainteté, il s'était sauvé et représentait ce que don Bosco désirait pour chacun de ses jeunes. La question qu'il avait posée sur l'au-delà ne pouvait que resurgir aux décès de ses enfants et de ses proches. Dans ses souvenirs pour le procès de béatification de don Bosco, Pietro Enria avait encore très présent à l'esprit ses pleurs lorsqu'il annonça à ses jeunes, en décembre 1855, la mort de Secondo Gurgo, le premier de ceux qui étaient sortis de l'Oratoire. Tous avaient été profondément émus par l'affection manifestée par don Bosco envers l'un des leurs. Ces mêmes jeunes gens ne purent oublier la désolation de leur père commun lorsque sa propre mère (Maman Marguerite) vint à mourir (1856). La mourante avait dû imposer aux assistants d'éloigner son fils prêtre, dont la vue de l'affliction ne lui était plus tolérable¹⁷.

Dans ses considérations sur la mort, don Bosco entremêlait conceptions théologiques et imagerie populaire. Pour lui, l'homme était formé d'une âme et d'un corps. La mort, séparation de ces deux éléments, était l'instant de la rupture des liens corporels de l'âme. Le corps était une sorte de prison, un poids maintenant sur cette pauvre terre et liée à la matière, l'âme spirituelle. La mort était aussi pour lui une sorte de déchirure, conséquence du

péché originel, occasion d'expier par conséquent. Elle posait la grande question de la douleur dans le monde : "Quand je verserai mes dernières larmes, symptôme de ma fin prochaine (distruzione), recevez-les en sacrifice d'expiation, afin que j'expire comme une victime de pénitence ...¹⁸"

Dans une perspective un peu plus optimiste, la mort était présentée par don Bosco comme une grâce, Dieu, dans sa miséricorde, ayant commué la mort éternelle à laquelle toute l'humanité était vouée, en une simple mort physique : "Nos premiers parents Adam et Eve désobéissent à Dieu et, par leur péché, se rendent indignes du paradis et dignes (colpevoli) de mort. Le Dieu de miséricorde transforme leur mort éternelle en mort temporelle et les reconforte par la promesse d'un sauveur.¹⁹" "Adam désobéit à Dieu et, par sa désobéissance, se condamne lui-même et condamne toute sa descendance à la mort éternelle. Mais Dieu, dans sa miséricorde, vient immédiatement à son secours. Il transforme la mort éternelle de l'âme en mort temporelle du corps et offre un moyen de salut par la promesse du sauveur.²⁰"

Don Bosco tirait de sa réflexion sur le péché ses motivations les plus profondes de la mort. Il mettait en relation étroite le péché de l'homme et la mort de Jésus-Christ. Celui-ci avait offert sa propre mort en sacrifice d'expiation à Dieu Père. Le contexte théologique du temps parlait de la mort du Christ comme d'un sacrifice expiatoire, et de la destruction de son être (d'homme) comme d'un élément sacrificiel.

Don Bosco avait aussi une vision plus gaie de la mort. Mais la joie ne provenait pas de la Résurrection. Il ne discourait pas de la mort comme du triomphe du Christ glorifié et glorifié dans ses membres. Elle n'était que le rachat de ceux-ci au prix de son sang et par ses mérites de sauveur.

A l'occasion de ses réflexions sur la mort, don Bosco

parlait très souvent du paradis. Mais pour devenir motif d'espoir, ce genre de pensée devait émaner d'une bonne conscience. Elle seule pouvait légitimement répéter le joyeux chant populaire, qu'il reproduisit dans son manuel de piété pour les jeunes :

Paradis ! Paradis !
 Des élus vaste cité,
 En toi la joie, le chant, le rire
 Pour toujours et encore.
 En toi, les pures délices,
 Que nulle douleur ne trouble.
 En toi, les paisibles élans,
 Que la crainte jamais ne brise.
 Oh ! Jour de joie et de bonheur,
 Où je volerai pour jouir
 En cet aimable séjour
 Et toujours y demeurer !²¹

L'exercice mensuel de la bonne mort

Nous avons compris que, pour don Bosco, la vie doit être toute orientée par les "fins dernières". En principe, le chrétien doit donc accomplir toutes ses actions comme il voudrait les avoir faites à l'heure de sa mort. "On récolte ce que l'on a semé", aimait à répéter don Bosco²². Au début de l'un de ses premiers sermons, il écrivit : "Fin de l'homme. Rappelle-toi tes fins dernières et tu ne pêcheras jamais."²³ L'exercice régulier de la mort rafraichissait ce souvenir.

L'exercice mensuel de la "bonne mort" s'origine de loin dans les exercices spirituels de saint Ignace de Loyola. Après une certaine éclipse, il reparut dans la deuxième moitié du dix-septième siècle. Le P. Croiset (1666-1738), qui s'en était fait le promoteur en France, soutenait que nombreuses étaient les personnes en mesure de consacrer une journée par mois à cet exercice et de le faire l'esprit tranquille, alors qu'elles n'auraient pas pu donner plusieurs jours consécutifs à l'ensemble des exercices²⁴.

Le P. Claude Judde (+ 1735) schématisait comme suit l'exercice de la mort : "S'exercer à mourir, c'est, ou tous les mois, ou au moins quelquefois durant l'année, prendre un jour où nous fassions ce qu'il faudra faire dans les derniers jours de la vie : une bonne revision de vie, une communion fervente avec une attitude qui convienne à la réception du saint viatique ; lire, dans un rituel, les prières de l'extrême-onction, celles que l'Eglise fait pour les morts ... et se regarder ensuite comme étant présent au tribunal de Dieu.²⁵"

A Turin, au début du dix-huitième siècle, le promoteur de ce pieux exercice fut le jésuite Giuseppe Antonio Bordoni, dont les Discorsi constituèrent, au siècle suivant, la mine favorite de saint Joseph Cottolengo pour ses propres prédications. Le même Bordoni y fonda en 1719 une "compagnie de la bonne mort", qui avait son siège dans l'église des Saints Martyrs, desservie par les jésuites. Ce pieux exercice se pratiquait chaque semaine ; il comprenait régulièrement une prédication de type catéchistique et moral. D'après les listes de la province de Turin de la Compagnie de Jésus, jusqu'à la suppression de l'Ordre (1773), un père eut toujours la responsabilité de cette "compagnie de la bonne mort".

L'exercice de la bonne mort pour les jeunes est une variante de la récollection mensuelle, l'une des pratiques religieuses imposées chaque mois par la législation scolaire des Etats Sardes ou suggérées par la coutume reflétée dans les livres d'ascétique. Le règlement demandait aux jeunes de se confesser une fois par mois. Dans certaines "congrégations" (réunions religieuses des élèves d'une école déterminée), la communion générale était fixée au dernier jour du mois. Parmi les livres conseillés, il y avait la Giornata del cristiano, où l'exercice mensuel de préparation à la mort était conseillé dans les termes suivants : "Choisissez un jour du mois pour vous préparer à la mort, et appliquez-vous sérieusement dans tous vos actes comme si, ce jour-là, vous deviez effectivement mourir. Confessez-vous et communiez. Examinez ce que

vous pouvez regretter à l'heure de la mort. Prenez une attitude de résignation, de remerciement, de foi vive, d'espérance, de contrition et d'amour de Dieu ... Invoquez Jésus en croix, la Vierge Marie, votre ange gardien, le saint dont vous portez le nom et, vous plaçant sur votre lit, imaginez-vous dans votre tombe.²⁶"

Parmi les prières que don Bosco introduisit dans le Giovane provveduto (dès la première édition de ce manuel, en 1847) et dans la tradition de son Oratoire, les litanies pour obtenir une bonne mort sont caractéristiques. Des indulgences leur furent attachées par Pie VII ; mais elles étaient déjà connues à la fin du dix-huitième siècle, et furent probablement composées d'abord en français. En recopiant sa source, don Bosco les avait intitulées : "Prière pour la bonne mort, composée par une jeune (donzella) protestante convertie à la religion catholique à l'âge de quinze ans et morte à dix-huit ans en odeur de sainteté." (Voir, ci-dessous, l'annexe documentaire.) Le lecteur de cette prière se tourne humblement vers Dieu en prenant conscience de son péché. Les fautes rappelées à son souvenir sont présentées comme des abus de ces dons de Dieu, que sont ses différents sens désormais condamnés à mourir. Cette vision imaginaire et d'allure plus ou moins fantastique ne manque pas d'efficacité. Au cours des litanies, le refrain : "Miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi !", qui est répété après chacune des évocations des angoisses de l'agonie, est cependant plus propre à susciter la crainte que la confiance. Le chrétien se jette aux pieds d'un juge terrible. Il ne répète pas dans son âme le mystère de la mort et de la résurrection glorieuse du Christ. Ce n'est pas le fils qui rentre à la maison de son père ni le pèlerin qui retrouve sa patrie perdue. Derrière la mort, se profile le spectre d'une terrible condamnation. Les litanies de la bonne mort veulent provoquer la conversion et inciter à la peur du péché.

Cette pratique de l'exercice de la mort fut recommandée avec insistance par don Bosco. Il est allé jusqu'à dire :

"Je crois pouvoir regarder comme assuré le salut d'un religieux qui, chaque mois, s'approche des sacrements et règle sa conscience comme s'il allait réellement quitter cette vie pour l'éternité.²⁷"

Pastorale du salut, pastorale de la peur

L'historien contemporain Jean Delumeau, dans le premier tome de son grand ouvrage sur "la peur en Occident" (Fayard, 1978), a abordé de manière fort intéressante pour les salésiens les litanies de la bonne mort du Giovane proveduto (Jeunesse instruite) de don Bosco. Elles ont été mises en question par cet ancien élève particulièrement éclairé, qui fut étudiant au patronage Saint-Pierre (Don Bosco) de Nice entre 1934 et 1936, quand il avait de douze à quatorze ans.

"Deux ans plus tard, me voici, nouveau pensionnaire, dans un collège tenu par les salésiens. Le matin du "premier vendredi du mois" que je passe dans cet établissement, je participe avec mes camarades à l'exercice religieux que l'on consacre ici aux "litanies de la bonne mort". A chacune des inquiétantes séquences, nous répondons : "Miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi ..."²⁸ Après avoir rappelé le texte des litanies de la bonne mort de l'édition de 1962, dans le manuel de langue française,²⁹ il poursuit : "Culpabilisation et pastorale de la peur - sur lesquelles j'insisterai dans le second volume et qui ont tellement compté dans l'histoire occidentale - trouvent dans les textes salésiens qu'on vient de lire une dernière et percutante illustration. Pour mieux frapper le chrétien et le conduire plus sûrement à la pénitence, on lui faisait des derniers moments de l'homme une description qui n'est pas forcément exacte. Car il existe des fins sereines. La morbidité n'est sans doute pas absente de ces évocations trop appuyées. Mais plus encore me frappe la volonté pédagogique de renforcer dans l'esprit des récitants la nécessaire peur du jugement par d'obsédantes images d'agonie. (...) ce discours religieux sur la

mort (...) me révéla un message qui éclaire un très large panorama historique : pour l'Eglise, la souffrance et l'anéantissement (provisoire) du corps sont moins à redouter que le péché et l'enfer. L'homme ne peut rien contre la mort, mais - Dieu aidant - il lui est possible d'éviter les peines éternelles. Dès lors, une peur - théologique - était substituée à une autre qui était antérieure, viscérale et spontanée : médication héroïque, médication tout de même puisqu'elle apportait une issue là où il n'y avait que le vide ... (...) La démarche de cet ouvrage en deux volumes reprendra sous forme de transposition mon chemin personnel : mes frayeurs premières, mes difficiles efforts pour m'habituer à la peur, mes méditations d'adolescents sur les fins dernières, une patiente recherche de la sérénité et de la joie dans l'acceptation.³⁰"

Au cours d'un entretien postérieur reproduit dans la revue l'Histoire (n° 22, avril 1980), entre Michel Vovelle, François Lebrun et Jean Delumeau, tous trois engagés dans l'étude de l'histoire des mentalités, ce dernier précisa : "Je crois que François Lebrun a raison de le dire : il y a tout de même eu une cohabitation de l'optimisme et du pessimisme dans la pensée générale de l'Eglise depuis la Renaissance. Cela je ne l'ai pas dit dans mon livre, mais je dois souligner qu'un livre se construit au cours de sa rédaction, et maintenant, je vois plus clair dans mon cheminement intérieur. C'est à dire que le livre n'aura pas deux tomes, comme je l'avais d'abord prévu, mais trois. Le second va être entièrement consacré - parce que la matière en est énorme - à la culpabilisation ... Mais il y aura un troisième tome qui sera quelque chose comme "sortir du pays de la peur" et, si Dieu me prête vie, ce sera l'aspect optimiste de la question : comment les hommes qui étaient affrontés aux peurs que j'ai décrites les ont-ils surmontées ? A ce moment-là, j'espère que la synthèse sera complète et la Renaissance rétablie dans ses pleins droits car elle a été victorieuse sur la peur ...³¹"

Don Bosco était-il sorti du "pays de la peur" ? On hésite à formuler une réponse positive à cette question importante. Il était certainement très marqué par la peur. Il faisait confiance à l'homme, mais tout à la fois, il se défiait de lui, car il le savait faible et pécheur. Son expérience des âmes ne lui permettait pas de voir le monde sous des couleurs très roses. "Son humanisme très réel, qui l'incitait à rendre l'univers plus habitable aux adolescents et à travailler utilement au bien de l'ensemble de la société humaine, ne l'empêchait pas d'être très sensible au caractère transitoire de cet univers et aux épreuves qu'il impose ... Le salut était l'une des préoccupations majeures de saint Jean Bosco. D'autres époques, peut-être présomptueuses, s'en sont affranchies et l'ont considérée comme un reliquat du jansénisme. Peu importe ici. L'éventualité de manquer ce salut l'angoissa toujours pour lui et pour les autres ... "La première, la plus importante et même l'unique question est celle de ton salut. Oh ! crie le Seigneur, que sert à l'homme de gagner même l'univers, s'il vient à perdre son âme ?"³²

On lisait sur un carton affiché dans la chambre de don Bosco : Da mihi animas, caetera tolle (Donnez-moi des âmes et prenez le reste). C'est un élément central de l'esprit salésien et qui, selon le chapitre général spécial de la congrégation fondée par le saint, devrait être "la source la plus profonde de notre unité"³³. Cette devise le faisait travailler au salut d'autrui. L'exercice de la bonne mort l'y aidait puissamment. C'était bien "la clé de tout", car il permettait à la route de la vie de l'homme d'être en même temps le chemin de son salut. Il écrivait par exemple à un jeune salésien "missionnaire" en Argentine cette petite lettre, que sa concision nous permet de traduire ici tout entière :

"Mon très cher Quaranta. - J'ai appris que ta santé est bonne et que tu fais ce que tu peux. Cela me fait grand plaisir. Etude et piété feront de toi un vrai salésien. Mais n'oublie pas que tu dois (d'abord) mettre ton âme

en sûreté et puis t'occuper de sauver les âmes de ton prochain. L'exercice de la bonne mort et la communion fréquente sont la clé de tout. Et ta santé, comment va-t-elle maintenant ? Deviens-tu vraiment bon ? Ta vocation se maintient-elle ? Te semble-t-il être prêt pour les ordinations ? Voilà le thème d'une lettre que j'attends de toi. Que Dieu te bénisse, mon cher 40. Courage, et prie pour moi qui serai toujours en Jésus-Christ. Ton ami très affectonné, Jean Bosco, prêtre. - Turin, le 31 janvier 1881.³⁴"

Michel BAZART

N o t e s

* Eléments de bibliographie. - Pietro STELLA, Don Bosco nella storia della religiosità cattolica. Vol. II : Mentalità religiosa e spiritualità, Zurich, PAS-Verlag, 1969. Francis DESRAMAUT, Don Bosco et la vie spirituelle, Paris, Beauchesne, 1967. Jean DELUMEAU, La peur en Occident, XIVE-XVIIIe siècle, Paris, Fayard, 1978. Francis DESRAMAUT, Jean Delumeau et les litanies de la bonne mort, dans "Don-Bosco-France", n° 90, juillet 1980, p. 18-23. Jean DELUMEAU, François LEBRUN et Michel VOVELLE, Les peurs de l'Occident, dans "L'Histoire", 22, avril 1980, p. 105-112.

1. D'après un extrait de chronique de Domenico Ruffino, dans G.B. LEMOYNE, Memorie biografiche del venerabile servo di Dio don Giovanni Bosco .., vol. VI, S. Benigno Canavese, 1907, p. 1007. Traduction anonyme dans Les songes de saint Jean Bosco, s.l., s.d., p. 50.

2. Ecclésiastique, 7, 37 (traduction de la Bible de Jérusalem).

3. Deutéronome, 32, 29.

4. Paul TIHON, Fins dernières, dans le "Dictionnaire de Spiritualité", t. V, col. 375-376.

5. Giovanni BOSCO, Memorie dell'Oratorio, selon la traduction intitulée : Souvenirs autobiographiques (Paris, Apostolat des Editions, 1978), p. 28-29.

6. Giovanni BOSCO, Memorie dell'Oratorio, trad. citée, p. 49-50.

7. Ibidem, p. 66-67.

8. ibidem, p. 72-73.

9. Giovanni BOSCO, Cenni storici sulla vita del chierico Luigi Comollo .., Torino, 1844, p. 61.
10. Giovanni BOSCO, Memorie dell'Oratorio, trad. citée, p. 112-113.
11. Ibid., p. 113.
12. G.B. LEMOYNE, Memorie biografiche .., vol. VI, citée, p. 363.
13. D'après G.B. LEMOYNE, Memorie biografiche .., vol. II (S. Benigno Canavese, 1901), p. 213-214.
14. Giovanni BOSCO, Cenni storici .., p. 48.
15. Lettre de Giovanni Bosco à Giovanni Cagliero, 1er août 1876, dans Epistolario di S. Giovanni Bosco, t. III (Turin, 1958), p. 81.
16. Giovanni BOSCO, Cenni storici .., p. 48.
17. G.B. LEMOYNE, Memorie biografiche .., vol. V (S. Benigno Canavese, 1905), p. 560-568.
18. Giovanni BOSCO, Il giovane provveduto .., Torino, 1847, p. 141. Voir, ci-dessous, l'Annexe documentaire.
19. "I nostri primi genitori Adamo ed Eva disobbediscono a Dio e col peccato si rendono indegni del paradiso e colpevoli di morte. Il misericordioso Iddio loro cangia la morte eterna nella morte temporale e li conforta colla promessa di un Salvatore." (Giovanni BOSCO, Esercizio di divozione alla misericordia di Dio, Torino, s. d. (1846), p. 55.)
20. "Adamo disubbidisce a Dio, e con tale disubbidienza condanna se stesso e tutta la sua discendenza alla morte eterna ; ma Iddio viene tosto in soccorso colla sua misericordia, e cangiando la morte eterna dell'anima colla morte temporale del corpo, somministra un mezzo di salute colla promessa del Salvatore." (Giovanni BOSCO, Il mese di maggio .., Torino, 1858, p. 119.)
21. "Paradiso ! Paradiso !
 Degli eletti, o gran città,
 In te gioia, canto, e riso,
 Regna, e sempre regnerà.
 Sono puri in te i diletti,
 Non mai misti di dolor,
 Paghì sempre son gli affetti,
 Scevri affatto di timor.
 O felice e lieto giorno,
 Che a goderti volero',
 In che amabile soggiorno
 Ivi ognor mi trovero' ? ..."
- (Giovanni BOSCO, Il giovane provveduto .., éd. citée, p. 340-341.)
22. Galates, 6, 7. Cité en latin : Quae seminaverit homo, haec et metet, dans Giovanni BOSCO, Vita del giovanetto Sazio Domenico .., 6ème éd., Torino, 1880, chap. 25.

23. Manuscrit autographe, signé : "Bosco, 3 dicembre 1841", cité dans Francis DESRAMAUT, Don Bosco et la vie spirituelle, p. 66.
24. D'après P. POURRAT, La spiritualité chrétienne, t. IV, Paris, 1930, p. 338 et sv.
25. D'après Henri BREMOND, Histoire littéraire du sentiment religieux en France .., t. IX, Paris, 1932, p. 365.
26. D'après Pietro STELLA, Don Bosco nella storia .., t. II, p. 340.
27. "Credo che si possa dire assicurata la salvezza di un religioso, se ogni mese si accosta ai SS. Sacramenti, e aggiusta le partite di sua coscienza, come dovesse di fatto da questa vita partire per l'eternità." (Giovanni BOSCO, Ai soci salesiani, dans Regole o Costituzioni della Società di S. Francesco di Sales .., Torino, 1877, p. 38.)
28. Jean DELUMEAU, La peur en Occident .., p. 26.
29. Editions salésiennes, 1962, p. 304-307. Voir, ci-dessous, l'Annexe documentaire.
30. Jean DELUMEAU, ibid., p. 27.
31. Jean DELUMEAU, François LEBRUN et Michel VOVELLE, Les peurs de l'Occident, dans "L'Histoire", n° 22, avril 1980, p. 105-122.
32. Francis DESRAMAUT, Don Bosco et la vie spirituelle, p. 60-61.
33. Capitolo Generale Speciale della Società Salesiana, Roma, 1972, § 89.
34. "Mio carissimo Quaranta, - Ho avuto notizie che sei bene in salute e che fai quello che puoi. Cio' mi fa gran piacere. Studio e pietà ti faranno un vero Salesiano. Ma non dimenticare che tu devi mettere al sicuro l'anima tua e poi occuparti di salvare le anime del prossimo. L'esercizio della buona morte e la frequente comunione sono la chiave di tutto. - Di sanità stai bene adesso ? Ti fai veramente buono ? La tua vocazione si conserva ? Ti pare di essere preparato per le ordinazioni ? Ecco il tema di una tua lettera che attendo. - Dio ti benedica, o caro mio 40, fatti animo e prega per me che ti sarò sempre in G. C. - Aff.mo amico Sac. Gio. Bosco. - Torino, 31-81." (Giovanni Bosco à Giuseppe Gioachino Quaranta, 31 janvier 1881, dans Epistolario .., t. IV, Torino, 1959, p. 10.)

A n n e x e

Pregghiera per la buona morte

Composta da una Donzella protestante convertita alla Religione Cattolica nell'età di anni 15, e morta di anni 18 in odore di santità.

Gesù Signore, Dio di bontà, Padre di misericordia, io mi presento dinanzi a Voi con cuore umiliato e contrito : vi raccomando la mia ultima ora, e cio' che dopo di essa mi attende.

Quando i miei piedi immobili mi avvertiranno ché la mia carriera in questo mondo è presso a finire, misericordioso Gesù, abbiate pietà di me.

Quando le mie mani tremole e intorpidite non potranno più stringervi, Crocifisso mio bene, e mio malgrado lascierovi cadere sul letto del mio dolore, misericordioso ecc.

Quando i miei occhi offuscati e stravolti dall'orror della morte imminente fisseranno in Voi gli sguardi languidi e moribondi, misericordioso Gesù, abbiate pietà di me.

Quando le mie labbra fredde e tremanti pronunzieranno per l'ultima volta il vostro Nome adorabile, misericordioso Gesù, ecc.

Quando le mie guance pallide e livide inspireranno agli astanti la compassione ed il terrore, e i miei capelli bagnati dal sudor della morte, sollevandosi sulla mia testa annunzieranno prossimo il mio fine, misericordioso, ecc.

Quando le mie orecchie, presso a chiudersi per sempre a' discorsi degli uomini, si apriranno per intendere la vostra voce, che pronunzierà l'irrevocabile sentenza, onde verrà fissata la mia sorte per tutta l'eternità, misericordioso ecc.

Quando la mia immaginazione agitata da orrendi e spaventevoli fantasmi sarà immersa in mortali tristezze, ed il mio spirito turbato dalla vista delle mie iniquità, dal timore della vostra giustizia, lotterà contra l'angelo delle tenebre, che vorrà togliermi la vista consolatrice delle vostre misericordie e precipitarmi in seno alla disperazione, misericordioso ecc.

Quando il mio debole cuore oppresso dal dolor della malattia sarà sorpreso dagli orrori della morte, e spossato dagli sforzi che avrà fatto contro a'nemici della mia salute, misericordioso ecc.

Quando versero' le mie ultime lagrime, sintomi della mia distruzione, ricevetele in sacrificio di espiazione, acciocchè io spiri come una vittima di penitenza, ed in quel terribile momento, misericordioso ecc.

Quando i miei parenti ed amici, stretti a me d'intorno, s'inteneriranno sul dolente mio stato, e v'invocheranno per me, misericordioso Gesù ecc.

Quando avro' perduto l'uso di tutti i sensi, ed il mondo intero sarà sparito da me, ed io gemero' nelle angosce della estrema agonia e negli affanni di morte, misericordioso ecc.

Quando gli ultimi sospiri del cuore sforzeranno l'anima mia ad uscire dal corpo, accettateli come figli di una santa impazienza di venire a Voi, e Voi misericordioso ecc.

Quando l'anima mia sull'estremità delle labbra uscirà per sempre da questo mondo e lascerà il mio corpo pallido, freddo e senza vita, accettate la distruzione del mio essere, come un omaggio che io vengo a rendere alla vostra Divina Maestà, ed allora, misericordioso Gesù ecc.

Quando finalmente l'anima mia comparirà dinanzi a Voi, e vedrà per la prima volta lo splendore immortale della vostra Maestà, non la rigettate dal vostro cospetto ; degnatevi ricevermi nel seno amoroso della vostra misericordia, affinchè io canti eternamente le vostre lodi : misericordioso Gesù ecc.

Orazione

O Dio, che condannandoci alla morte, ce ne avete nascosto il momento e l'ora, fate ch'io passando nella giustizia e nella santità tutti li giorni della vita, possa meritare di uscire di questo mondo nel vostro santo amore, per li meriti del Nostro Signor Gesù Cristo, che vive e regna con Voi nell'unità dello Spirito Santo. Così sia.

Pio VII accordo' l'indulg. di 100 giorni a chi recita ogni di' detta Preghiera, e per un mese indulg. Plenaria.

Dans Giovanni BOSCO, Il giovane provveduto .., Torino, Paravia, 1847, p. 140-142.

Litanies de la bonne mort

Seigneur Jésus, Coeur plein de miséricorde, je me présente humblement devant vous, regrettant mes péchés. Je viens vous recommander ma dernière heure et ce qui doit la suivre.

Quand mes pieds immobiles indiqueront que ma route en ce monde est près de s'achever, miséricordieux Jésus, ayez pitié de moi.

Quand mes mains défaillantes n'auront même plus la force d'êtreindre le crucifix bien-aimé ...

Quand mes lèvres prononceront pour la dernière fois votre adorable Nom ...

Quand mon visage, pâli et creusé par la souffrance, provoquera la compassion, et que les sueurs de mon front feront prévoir mes derniers instants ...

Quand mes oreilles, désormais insensibles aux paroles humaines s'apprêteront à entendre votre sentence de divin Juge ...

Quand mon imagination, agitée par de sombres visions, me plongera dans l'inquiétude ; quand mon esprit, troublé par le souvenir de mes fautes et par la crainte de votre Justice, luttera contre Satan qui voudra me faire douter de votre infinie bonté ...

Quand mon coeur épuisé par la souffrance physique et morale connaîtra cette frayeur de la mort qu'ont souvent connue les âmes les plus saintes ...

Quand je verserai mes dernières larmes, recevez-les en sacrifice d'expiation pour toutes les fautes de ma vie, unies aux larmes que vous avez versées sur la croix ...

Quand mes parents et mes amis, rassemblés autour de moi, s'efforceront de me soulager et vous invoqueront pour moi ...

Quand j'aurai perdu l'usage de tous mes sens, que le monde entier aura disparu pour moi, et que je serai sous le coup de l'agonie ...

Quand mon âme quittera mon corps, acceptez ma mort comme le suprême témoignage rendu à votre Amour sauveur, qui a voulu pour moi subir cette douloureuse rupture ...

Enfin, quand je paraîtrai devant vous et que je verrai pour la première fois l'éclat de votre Majesté et de votre Douceur, ne me rejetez pas de devant votre Face : daignez m'unir à vous à jamais, pour que je chante éternellement vos louanges...

Oraison. - O Dieu notre Père, vous nous avez providentiellement caché le jour et l'heure de notre mort, pour nous inviter à être toujours prêts. Accordez-moi de mourir en vous aimant, et pour cela, de vivre chaque jour en état de grâce, à tout prix ! Je vous le demande par N.S. J.C. votre Fils et mon sauveur. - Amen.

Dans Prier et vivre en fils de Dieu, éd. salésiennes, 1962, p. 304-307.

L'évolution des idées sur le laïcat
dans les chapitres généraux salésiens depuis 1923

Au lendemain du chapitre provincial des salésiens de Belgique-Sud, réuni il y a quelques mois, le supérieur, président ces assises, notait que les textes élaborés et votés évoquaient à peine "la participation des laïcs", alors que "cette préoccupation (avait) habité tout le chapitre"¹. Ce regret traduisait sans doute la réelle préoccupation d'un responsable confronté à l'augmentation rapide du nombre des collaborateurs laïcs, masculins ou féminins, dans les oeuvres dont il a la charge. Même s'il n'est plus tout à fait récent et qu'il est encouragé expressément par l'Eglise, ce phénomène ne cesse de troubler les religieux salésiens. Il paraît bon, dès lors, de s'interroger sur les origines de ce sentiment. On cherchera une réponse à cette question dans les documents laissés par les chapitres généraux de la congrégation. Ces assemblées qui réunissent régulièrement des responsables et des délégués élus déterminent des orientations et fixent la législation. Elles se considèrent de plus comme l'expression authentique et ultime de la tradition salésienne.

Cette étude n'envisagera que les chapitres tenus après 1923, époque où ont été promulguées les constitutions revues selon les prescriptions du nouveau code de droit canonique². Un examen attentif s'efforcera de déceler l'o-

origine des sentiments que les religieux entretenaient à l'égard de ceux qu'ils appelaient jusqu'à il y a peu le "personnel externe". L'évolution de l'attitude amènera à distinguer deux étapes qui constitueront le plan de cet exposé. Après avoir manifesté, jusqu'en 1964, une vive opposition à la participation laïque dans l'apostolat salésien, les chapitres généraux réunis depuis lors reconnaîtront et encourageront toute forme de collaboration avec les laïcs.

Les neuf chapitres convoqués entre 1923 et 1980 ont produit des documents qui ont fait l'objet de publications officielles. Ce sont ces sources éditées qui ont été utilisées ici. Il faut noter que ce n'est qu'avec le seizième chapitre (1947) que l'on a pris l'habitude de les publier in extenso. Il n'a pas été possible de consulter les procès verbaux des chapitres généraux conservés à Rome dans les Archives salésiennes³.

Le refus de la collaboration

Du treizième au dix-huitième chapitre général, l'attitude reste constante : l'apostolat salésien doit rester aux mains des seuls religieux. Outre les documents capitulaires, les textes législatifs, constitutions et règlements, sont formels à cet égard. Ils manifestent par là le souci de maintenir un esprit favorable à l'application du système salésien d'éducation.

Les chapitres généraux de 1924 à 1964

Entre 1924 et 1964, six chapitres généraux se sont réunis à Turin-Valsalice d'abord, à Turin-Valdocco ensuite (1929, 1932, 1938, 1947, 1952 et 1958)⁴. L'intervalle de six ans prévu entre chaque réunion n'a pas toujours pu être respecté, comme on s'en aperçoit. Deux fois, en 1932 et en 1952, les capitulaires ont été convoqués anticipativement pour donner un successeur au recteur majeur défunt. Le treizième chapitre prévu pour avril 1928 a été retardé d'un an⁵. La poursuite des opérations militaires de la seconde guerre mondiale n'a pas permis la convocation, en 1944, du seizième chapitre général. Le

Saint-Siège a accordé l'autorisation, qui lui avait été demandée, de le repousser jusqu'au lendemain de la guerre⁶.

Si l'on peut raisonnablement penser que la présence de personnel laïc dans certaines oeuvres salésiennes a dû être évoquée au cours de chacun des chapitres généraux de cette période, les documents publiés n'ont pas tous conservé trace de ces discussions. Sans doute, est-ce en partie redevable au fait qu'à cette époque, on ne publiait pas systématiquement les Actes des chapitres⁷. Mais aussi sûrement parce que, à ce sujet, la tradition était nettement définie et connue. De fait, depuis 1877, date du premier chapitre général, il était entendu que : "Il conviendra que tous les enseignants relèvent de la Société et que les classes ne soient pas confiées à des professeurs externes, sauf cas exceptionnels"⁸. Les chapitres de 1929, 1947 et 1958 se sont faits l'écho de cette législation quand ils ont traité explicitement de notre sujet^{8 bis}. Les capitulaires de 1929 tinrent cependant à établir des Norme e direttive per la scelta del personale esterno (Normes et directives pour le choix du personnel externe), mais il était précisé que celui-ci ne servait qu'à suppléer au manque de confrères. Dans ce cas, on devrait faire appel aux "meilleurs anciens élèves de nos écoles professionnelles et agricoles : ils connaissent notre système et sont en mesure de l'appliquer"⁹. Près de vingt ans plus tard, le seizième chapitre général reprenait les mêmes dispositions en ce qui concernait les personnes que l'on engagerait pour enseigner le catéchisme aux jeunes des oratoires¹⁰. Il faut croire que la collaboration n'était guère appréciée puisque le chapitre de 1958 regrettait de voir confier des classes d'écoles professionnelles à un personnel externe qui "ne s'intéresse nullement à l'éducation morale de nos élèves"¹¹. En même temps qu'ils refusaient les collaborateurs laïcs, les capitulaires se penchaient sur les méthodes à employer pour susciter des vocations

de religieux coadjuteurs parmi les élèves des écoles professionnelles¹². Noter que le personnel externe n'était envisagé que pour les écoles professionnelles, jamais pour les écoles d'enseignement général ou les aspirantats.

Les supérieurs salésiens

Entre les diverses assises, la tradition salésienne fut régulièrement rappelée par les supérieurs majeurs. Le conseiller professionnel général, notamment, s'en chargeait. Ainsi G. Vespignani, en 1926, répétait la consigne de ne pas engager de collaborateurs externes. Il y joignait un appel vibrant à la recherche de vocations de coadjuteurs¹³. Quelques mois plus tard, à l'occasion de réunions de directeurs d'Europe et d'Italie on rappela que "pour être vraiment salésiennes, les écoles professionnelles et agricoles doivent être totalement entre nos mains, c'est-à-dire non seulement pour la direction et l'administration, mais aussi pour l'enseignement professionnel, donné si possible par nos coadjuteurs chefs d'atelier. A cette seule condition, on pourra produire des fruits de régénération parmi les enfants du peuple et assurer à notre Société les vocations de confrères dont elle a besoin."¹⁴

Ce sera une idée chère au recteur majeur, Pietro Ricaldone, qui insistera beaucoup sur l'opportunité de n'employer que du personnel religieux dans les institutions salésiennes¹⁵. A quelques mois de distance, il rapportait dans deux circulaires la satisfaction qu'avaient éprouvée les papes Pie XI et Pie XII quand ils avaient appris que l'apostolat dans les écoles salésiennes était exercé en très grand partie par des religieux¹⁶. Dans les pages de son ouvrage Don Bosco educatore, où il traitait du "choix des éducateurs", Ricaldone ne parlait que du choix et de la sélection des candidats à la vie religieuse salésienne¹⁷. C'était un signe de la préoccupation qui l'habitait de constituer des équipes d'enseignants composées uniquement de religieux.

Albino Fedrigotti partageait le même sentiment. Il demandait que, là où c'était possible, l'on se séparât du

personnel externe qui avait été engagé¹⁸. Il consentait néanmoins à ce que l'on utilisât les services d'un infirmier externe, "même s'il doit en coûter" (anche a costo di sacrificio), quand le soin de confrères malades le réclamait. Ce devait être un homme "choisi avec prudence" (scelto con prudenza)¹⁹.

On peut cependant penser que les recommandations expresses des supérieurs ne furent pas écoutées car, en 1959, Archimede Pianazzi, conseiller général scolaire, reconnaissait qu'"en de nombreuses nations, nous avons dans nos écoles un chiffre élevé de personnel externe". Cette situation semblait inéluctable au supérieur, puisqu'il lui paraissait "impossible d'établir une règle unique pour tous". Elle présentait cependant de graves inconvénients. En particulier, le conseiller dénonçait un risque d'ingérence du personnel laïc dans "nostri affari", pouvant entraîner la limitation de "notre liberté d'action et de direction"²⁰.

En redisant avec constance ce point de la tradition salésienne, les membres du "chapitre supérieur" ne rappelaient pas autre chose que la législation en vigueur dans la congrégation du temps.

Les constitutions et les règlements

Si, comme on le sait, les délibérations du premier chapitre général refusaient explicitement la présence d'enseignants externes dans les écoles salésiennes, les premières constitutions, quant à elles, ne connaissaient pas une telle exclusive. Elle n'apparaîtra que dans les constitutions de 1923, mais sous une toute autre forme. Il s'agissait à l'époque de ne pas admettre "des étrangers à partager la vie de communauté (a convivere in comunità), qu'ils soient prêtres ou laïcs"²¹. Cet article du chapitre II ("Forme de la Société") visait à conserver aux communautés salésiennes leur caractère homogène. Il était né des délibérations des chapitres généraux²². Sans doute cette défense avait-elle un objet plus large que celle des deliberazioni déjà citées, mais elle pro-

cédait de la même volonté. Il s'agissait de maintenir un esprit et de favoriser l'observance des constitutions. L'article 16 sera maintenu tel quel dans les éditions successives des constitutions. Lors du chapitre de 1965, il ne sera l'objet que d'une légère modification (au mot : sacerdoti, on substitue celui d' : ecclesiastici)²³.

Les règlements de la même période refusaient explicitement le personnel laïc. L'édition de 1924 affirmait : "Que les enseignants (maestri di scuola), les chefs d'atelier et surtout les assistants soient si possible salésiens"²⁴. On retrouve là le sens, sinon les mots, des deliberazioni de 1877. Cet article avait figuré sous des formes diverses dans les deliberazioni de 1882, 1890 et 1894, jusqu'à la formulation de 1924 dans les termes qui viennent d'être cités²⁵. Il reparaitra, à peu près dans les mêmes termes, dans les éditions des règlements publiées en 1954 et 1966. Pour être complet, il faut signaler que l'article autorisait l'emploi de personnes étrangères en cas de nécessité, tolérance qui avait déjà figuré aux étapes rédactionnelles antérieures²⁶. En outre, les textes de 1924, de 1954 et de 1966 fixaient quelques critères à l'intention des directeurs d'oeuvres, responsables du choix de ce personnel.

La tradition et la législation se révèlent donc uniformes. Il est manifeste que les salésiens ne sont pas disposés à collaborer dans leurs oeuvres avec des laïcs, sauf si les circonstances le leur imposent. Pour éviter cette éventualité, ils doivent s'efforcer de susciter parmi leurs élèves de nombreuses vocations religieuses de prêtres et surtout de coadjuteurs, capables de prendre en mains la direction des ateliers et d'assurer l'enseignement dans les écoles professionnelles. S'ils sont contraints de faire appel à des laïcs, il leur est recommandé de les choisir avec circonspection, en accordant la préférence aux meilleurs de leurs anciens élèves. Cette attitude, qui semble naturelle aux religieux, trouve son origine dans un ensemble de considérations sur lesquelles

ils se sont peu expliqués, mais que l'on peut essayer de dégager.

Un esprit à sauvegarder

La réflexion ecclésiologique du dix-neuvième siècle dans son ensemble n'était guère favorable à la participation des laïcs aux activités apostoliques. Elle admettait sans doute l'action de quelques personnages d'élite (Harmel, de Mun, Ozanam ...), mais ne les intégrait pas dans la mission hiérarchique²⁷. A cet égard, elle dépendait beaucoup de la pensée élaborée lors du concile de Trente et de la Contre-Réforme, où les laïcs constituaient le troupeau confié à la garde vigilante des pasteurs²⁸. La congrégation salésienne naissante ne pouvait pas être fondée sur d'autres conceptions, d'autant plus que don Bosco partageait sur l'Eglise les idées répandues de son temps²⁹.

Quand, au cours du deuxième quart du vingtième siècle, on commença, sous l'impulsion de Pie XI, à redécouvrir la valeur et l'obligation de l'"action catholique", les salésiens se situèrent apparemment en retrait par rapport à l'ensemble du mouvement³⁰. Certes, ils se rendaient compte de leur devoir de préparer, dans leurs institutions, des apôtres laïcs, mais ils ne prenaient pas conscience que leurs oeuvres pouvaient être aussi le lieu de cette "action catholique"³¹. La validité de cette interprétation restrictive fut, semble-t-il, reconnue par Pie XI quelque temps avant sa mort, quand il se réjouissait du fait que les oeuvres salésiennes étaient aux mains des seuls religieux³².

Quoi qu'il en soit, les responsables salésiens n'ont jamais fait référence à ces conceptions ecclésiologiques pour justifier leur refus de la collaboration avec les laïcs. Elles leur étaient cependant présentes à l'esprit, au moins implicitement, quand ils engageaient leurs confrères à s'abstenir de faire appel à un personnel externe. Ils tenaient plus encore au maintien d'une ambiance propice à la conservation de leur esprit. Toutes les fois qu'ils

refusaient les laïcs, ils insistaient sur la mise en oeuvre d'un système original d'éducation³³. Ceux-là seuls qui le connaissent bien sont capables de l'appliquer. C'est pourquoi l'on se méfiait des étrangers sans compréhension suffisante de l'esprit salésien et l'on faisait naturellement appel aux bons anciens éduqués par les religieux. Ils seraient capables, si le besoin s'en faisait sentir, de travailler dans le même sens que ceux-ci. Don Bosco n'avait-il pas ainsi procédé quand il avait cherché des collaborateurs ? Il n'avait pas engagé des adultes, mais s'était tourné vers certains de ses élèves choisis et formés par lui avec précaution³⁴.

Une autre raison peut être avancée. On ne voyait guère d'un bon oeil l'entrée dans les maisons salésiennes de collaborateurs externes. C'était l'intrusion du "monde" dans une communauté chrétienne fermée, composée des religieux et des jeunes qu'ils éduquaient. Tout élément extérieur risquait de stériliser et de réduire à rien l'action éducative³⁵. Ce thème de la fuite du monde est trop présent dans la littérature religieuse pour qu'on s'y attarde ici.

Ils avaient sans doute raison ceux qui pensaient que seuls les religieux salésiens étaient à même d'appliquer le système d'éducation que leur avait laissé leur fondateur. Tel était l'avis, non seulement de don Ricaldone (voir plus haut), mais du P. Braido, bon connaisseur des réalités éducatives, qui écrivit : "En conséquence, celui-là seul qui peut se donner entièrement avec pureté d'intention et pleine charité chrétienne, peut éduquer dans le style de don Bosco : l'héroïsme de la sainteté est la condition idéale de l'éducateur du système préventif"³⁶. Puisqu'il s'agit d'une exigence de la vocation salésienne, on comprend l'insistance des supérieurs de la Société à la rappeler sans cesse. Mais l'évolution des mentalités unie à la crise des années soixante allait amener les salésiens à modifier leur manière de voir. Il deviendrait impossible de refuser la collaboration des laïcs sou-

peine de voir les oeuvres s'éteindre inéluctablement. D'autre part, la redécouverte de l'importance du laïcat dans l'Eglise amorcée à Vatican II ferait de la collaboration avec les laïcs un devoir pour tous les responsables ecclésiastiques.

Une large collaboration

La transformation d'un état d'esprit ne s'opère jamais sans difficulté et bien souvent les faits sont antérieurs à la prise de conscience du changement. Malgré le refus officiel de la présence des laïcs dans les oeuvres salésiennes, on sait que le nombre de membres du personnel externe n'avait fait que croître après la deuxième guerre mondiale, au point de provoquer, en 1959, l'inquiétude du conseiller scolaire général. En même temps que ce mouvement s'affirmait, l'Eglise célébrait le concile oecuménique Vatican II (1962-1965), qui élaborait de nouvelles orientations et donnait d'elle-même une définition tenant grand compte du laïcat. Après cet événement, les chapitres généraux salésiens ne pourraient négliger cette nouvelle vision ecclésiologique. De fait, timidement d'abord, de manière plus nette ensuite, ils ont reconnu la valeur de la collaboration des laïcs dans les oeuvres salésiennes. Cette évolution, amorcée au dix-neuvième chapitre (1965), n'a été codifiée dans les textes législatifs que par le chapitre général spécial de 1971-1972. Le chapitre de 1977-1978 n'a pas remis en cause cette acquisition.

Les chapitres généraux

Les deux dernières décennies de l'histoire salésienne ont vu se dérouler trois chapitres : en 1965, en 1971-1972 et en 1977-1978. Ce furent les plus longs que la congrégation ait connus : respectivement deux, six et trois mois. Le chapitre de 1965 aurait dû être convoqué un an plus tôt, mais les travaux de construction de l'Ateneo salesiano de Rome, qui devait l'accueillir, n'étant pas suffisamment avancés, on demanda et on obtint l'autorisation de le retarder³⁷. C'était la première fois qu'un

chapitre salésien se déroulait à Rome. Les assises élirent Luigi Ricceri comme recteur majeur³⁸. Leurs actes furent publiés dans les Atti del Consiglio superiore della Società salesiana³⁹.

Le vingtième chapitre (1971-1972) restera assurément parmi les plus importants de l'histoire de la congrégation salésienne. Au lendemain de Vatican II, le motu proprio Ecclesiae sanctae, qui devait mettre en oeuvre le décret conciliaire Perfectae caritatis sur la vie religieuse, prévoyait la réunion d'un chapitre général spécial "pour promouvoir le renouveau et l'adaptation de chaque institut", chapitre à tenir dans un délai de deux ou trois ans⁴⁰. La récente conclusion du chapitre de 1965 amena les supérieurs salésiens à solliciter du Saint-Siège la faculté de le repousser. Ils obtinrent cette permission, sans toutefois pouvoir dépasser l'année 1971, époque où d'ailleurs aurait dû se tenir un chapitre général normal⁴¹. Cette assemblée extraordinaire, pour laquelle on avait décidé d'élargir la représentation des confrères, fut préparée avec un soin particulier. Elle inaugura la nouvelle maison généralice de Rome, dont la construction avait été demandée par le chapitre précédent⁴². Outre l'élaboration de constitutions et de règlements, ce vingtième chapitre publia un gros volume d'Actes qui, pour la première fois depuis 1920, ne fut pas inclus dans la série des Atti del Consiglio⁴³.

Après un délai normal de six ans, la congrégation salésienne se réunit à nouveau en chapitre au cours de l'automne 1977. Convoquée en juillet 1976, cette assemblée, qui se voulait un chapitre de vérification, devait également donner un successeur à Luigi Ricceri. Elle élut Egidio Vigano à la tête de la congrégation et élaborer cinq documents, qui furent ensuite publiés en volume⁴⁴.

Ces différentes assises se sont penchées sur le problème qui nous préoccupe. Elles l'ont fait avec une grande ouverture et dans l'esprit inauguré par le concile Vatican II.

Réuni avant la fin de ce concile, le dix-neuvième chapitre n'a pas été en mesure de tenir compte de toutes ses orientations. Il a néanmoins marqué un tournant dans la problématique de la congrégation salésienne. En ce qui concerne la collaboration avec les laïcs, il en a officialisé l'existence et fixé les limites. De manière générale, cette collaboration doit se développer dans tous les secteurs de l'apostolat salésien : les écoles, les foyers de jeunes, les patronages, les oeuvres pour adultes, dans les missions⁴⁵. L'engagement de professeurs externes dans les écoles est autorisé, à condition "qu'il soit bien sélectionné .., suivi pédagogiquement et spirituellement, et dûment rétribué"⁴⁶. Cette règle a été établie pour répondre à l'invitation de l'Eglise, qui demande de "valoriser la contribution des laïcs à l'action apostolique"⁴⁷. Le choix des enseignants laïcs pour les écoles professionnelles doit être guidé par une série de critères, qui envisagent non seulement les qualités techniques et pédagogiques des candidats, mais aussi leur traitement économique et même leurs possibilités d'avancement⁴⁸. Il va sans dire que les collaborateurs seront recherchés de préférence parmi les anciens élèves et les coopérateurs salésiens⁴⁹. En même temps qu'elle est autorisée et reconnue positive, la collaboration doit être contrôlée et limitée. Les religieux salésiens se réserveront "les postes clés qui ont une importance de formation, et spécialement l'assistance éducative"⁵⁰. Le directeur remplira à l'égard du personnel externe les mêmes devoirs qu'envers ses confrères, mais ce sera le préfet qui sera chargé d'en prendre soin⁵¹. On veillera en particulier à les encadrer et à leur assurer une formation salésienne. Ce sera d'ailleurs une forme nouvelle d'apostolat social/des religieux⁵². S'il est possible et s'ils en manifestent les dispositions, on pourra inviter les professeurs externes à devenir coopérateurs salésiens ou à s'engager dans les associations d'enseignants chrétiens qui existent⁵³. Le souci de la formation des laïcs

est présenté par don Ricceri, comme un des points les plus importants du programme salésien des années à venir⁵⁴.

L'école est sans doute le lieu où les salésiens sont amenés à travailler avec le plus grand nombre de collaborateurs laïcs, mais ce n'est pas le seul. Cette collaboration, on l'a vu, doit s'étendre à tous les secteurs des oeuvres salésiennes. Les règles établies en vue de la collaboration dans les écoles seront adaptées aux autres apostolats salésiens. Il faudra s'entourer d'aides choisis avec soin et que l'on initiera, si nécessaire, à l'esprit salésien. Nos collaborateurs privilégiés seront toujours les anciens élèves et les coopérateurs⁵⁵.

Dans toutes les oeuvres de jeunesse, écoles ou d'apostolat ouvert, on intensifiera au mieux le contact avec les parents, qui sont les responsables naturels des enfants. Ces liens, qui ne sont plus selon la règle ancienne réservés au directeur ou au préfet de l'oeuvre, sont autorisés à chaque éducateur. Ils vont permettre une meilleure coordination dans l'éducation⁵⁶.

Au moment où elle élargit le nombre de ses collaborateurs, la congrégation salésienne est elle-même invitée à s'engager dans toute la vie de l'Eglise et à participer de manière particulière à son action éducative et pastorale⁵⁷. Cette volonté est exigée par l'apostolat paroissial, mais aussi par d'autres secteurs apostoliques et notamment par les communications sociales, dans lesquelles les salésiens possèdent une certaine expérience⁵⁸.

Après avoir refusé pendant près d'un siècle toute intégration des laïcs dans son apostolat, la congrégation salésienne a renversé la vapeur lors de son chapitre de 1965. Celui-ci a reconnu les aspects positifs de la collaboration. Il l'a fait sans doute sous la pression des événements et en particulier de la croissance du nombre d'enseignants externes employés dans les écoles, mais surtout parce que Vatican II l'y invitait⁵⁹. D'autre part, il a fixé les limites et établi les conditions de la col-

laboration. Les textes capitulaires qui l'envisagent ne témoignent pas tous des mêmes qualités d'ouverture. La réserve est de mise pour la collaboration dans les écoles. Néanmoins le mouvement est lancé, les chapitres suivants en tiendront compte.

Convoqué pour satisfaire aux prescriptions conciliaires, le vingtième chapitre général se réunit à Rome entre le 10 juin 1971 et le 5 janvier 1972. Il avait pour premier objectif la rénovation de la vie religieuse salésienne telle que la prévoyait le décret Perfectae caritatis⁶⁰. De ce fait, le chapitre ne pouvait négliger de traiter des problèmes de la collaboration avec les laïcs qui avait été l'un des meilleurs acquis de Vatican II. Le chapitre précédent avait inscrit ce point à son ordre du jour, mais l'assimilation par les salésiens des textes conciliaires n'avait pas été suffisante pour en tirer pleinement profit. Le C.G.S., comme on l'appelle désormais, a permis d'aller plus avant dans la mise en oeuvre de cette directive ecclésiale. Depuis 1965, ce n'était plus une nouveauté pour les salésiens, mais il restait à exploiter dans un sens conciliaire les multiples possibilités de l'association des laïcs à l'apostolat dans toutes les oeuvres.

L'aspect le plus neuf de la réforme restera sûrement le fait que, dorénavant, les laïcs ne seront plus seulement les collaborateurs, mais aussi les interlocuteurs des religieux. Il est indispensable que le salésien se mette à l'écoute des autres membres de l'Eglise et cherche à connaître l'avis de ceux qui travaillent avec lui⁶¹. Plus clairement, il n'est plus question pour le salésien de mener son oeuvre seul : la décision doit naître d'une large concertation. L'administration elle-même devra être ouverte "à la collaboration et à la participation, dans les manières et les formes qui conviendront le mieux, des laïcs et de tous ceux avec qui nous travaillons"⁶². Même ce qui avait été jusque là un domaine réservé, la direction ou la prise en charge de responsabilité, devait constituer

un objet de participation. Les religieux étaient invités à mettre sur pied "des conseils d'administration dans lesquels (les laïcs) seraient activement présents"⁶³. C'était un mode nouveau de vivre la pauvreté.

Plus largement, les salésiens étaient appelés à former des communautés pastorales et éducatives où toutes les parties concernées interviendraient dans la collaboration et la coresponsabilité⁶⁴. La communauté religieuse salésienne en serait l'âme et assumerait la part prépondérante de sa construction. Elle deviendrait ainsi "le noyau fondamental de l'action salésienne"⁶⁵. Il s'agissait là d'un objectif de son renouvellement pastoral. La congrégation contribuerait ainsi à la promotion du laïcat exigée par le concile⁶⁶. Certes, ses interlocuteurs privilégiés resteraient les anciens et les coopérateurs, avec qui les religieux devraient collaborer de préférence. Mais ils les orienteraient aussi vers les multiples organisations d'apostolat de laïcs⁶⁷.

Dans le problème qui nous occupe, la congrégation salésienne adoptait les points de vue de l'Eglise élaborés par Vatican II. Elle le faisait d'ailleurs souvent en référence explicite aux textes des documents conciliaires⁶⁸. Comme on le verra plus loin, le vingtième chapitre a pris soin d'harmoniser la législation salésienne avec les orientations qu'il définissait. La congrégation avait conscience de sa dimension ecclésiale et en tirait toutes les conséquences⁶⁹.

Avant d'en terminer avec le C.G.S., il reste à mentionner un domaine particulier et relativement neuf, du moins pour les salésiens, où la collaboration entre religieux et laïcs devait être activement recherchée : l'engagement en faveur de la justice dans le monde. Si, depuis les origines, les salésiens s'étaient préoccupés des défavorisés, c'était la première fois qu'on invitait les religieux à promouvoir la justice. L'efficacité possible d'une action concertée avec les laïcs dans ce domaine est évidente⁷⁰.

Le vingtième chapitre général a confirmé l'ouverture amorcée en 1965. Il a défini plus clairement la place qui revenait à chaque membre dans la communauté éducative et pastorale. Toutes les forces seront rassemblées dans la poursuite d'un grand projet ; ce sera le rôle du vingt-et-unième chapitre général.

Plus modeste dans ses prétentions, le chapitre de 1977-1978 a voulu "vérifier si et comment la voie assurée avait été suivie dans la congrégation et proposer des méthodes (littéralement : des modes) pour encourager et perfectionner les initiatives et les actions déjà heureusement entreprises dans la ligne indiquée par le C.G.S."⁷¹. Il devait aussi élire un recteur majeur et les membres de son conseil. Il n'avait pas pour rôle de remettre en cause les orientations des assemblées précédentes. L'un des thèmes de discussion proposés : "Témoigner et annoncer l'évangile : deux exigences de la vie salésienne parmi les jeunes", allait lui donner l'occasion d'élaborer un projet éducatif et pastoral qui regrouperait sous ceux qui étaient concernés par l'action salésienne⁷².

Certaines affirmations permettent de croire que les décisions du vingtième chapitre n'avaient pas toutes été suivies d'effets. Une voix autorisée s'élevait pour regretter que la collaboration apportée par les laïcs engagés dans les oeuvres salésiennes ne donnait pas les résultats, auxquels on aurait pu s'attendre⁷³. En particulier, on n'avait pas satisfait au devoir impérieux de la formation de ce personnel laïc non préparé à travailler salésiennement avec des religieux⁷⁴. Bien que leur nombre n'ait fait que croître, les laïcs n'avaient guère été associés à l'apostolat salésien. Ils n'avaient pas trouvé la place qui leur revenait dans la communauté éducative et n'avaient pas été admis dans la gestion des oeuvres⁷⁵. Six ans après l'enthousiasme du chapitre général spécial, le bilan paraissait maigre. Les capitulaires

de 1977 ont cependant courageusement réaffirmé la nécessité impérieuse de collaborer avec les laïcs et les ont associés de manière explicite au projet éducatif et pastoral salésien.

La redécouverte du système préventif et sa présentation dans la dynamique d'un projet réclamaient la constitution de communautés éducatives dans tous les secteurs de l'apostolat salésien⁷⁶. Cette exigence, reconnue depuis le chapitre précédent, fut répétée avec plus de force et de clarté. Le rôle primordial de la communauté salésienne comme animatrice de la communauté éducative fut réaffirmé⁷⁷. Il lui revenait, non seulement de coordonner toutes les forces, mais aussi de les animer spirituellement et salésiennement. Ce mode nouveau d'exercer l'apostolat comporte des risques, surtout quand les personnes appelées à collaborer avec les salésiens n'ont qu'une connaissance rudimentaire de leur système d'éducation⁷⁸. Le chapitre s'est étendu sur les différents modes de collaboration des laïcs. Pour la première fois, des textes capitulaires ont consacré quelques pages à ces derniers. Elles concernaient naturellement l'aide apportée par les anciens élèves et les coopérateurs (§ 69-75), mais aussi celle fournie par les autres collaborateurs laïcs (§ 76-79). Fondamentalement, le chapitre n'a pas innové, mais il a organisé le concours de tous, religieux et laïcs, dans un projet global d'évangélisation salésienne. Au risque de se répéter, il faut constater à nouveau que les acquis conciliaires furent intégrés dans les textes salésiens. La congrégation de don Bosco se voulait ouverte à l'Église et au monde dans lequel elle vivait ; elle voulait s'attacher la collaboration de tous ceux qui désiraient partager ses objectifs.

Les constitutions et les règlements depuis 1971

Le problème de la collaboration avec les laïcs ne pouvait manquer de retentir sur les textes législatifs salésiens élaborés par les derniers chapitres généraux.

Le chapitre de 1965 avait apporté un certain nombre de retouches aux textes des constitutions et des règlements, mais sans vraiment modifier les articles sur la collaboration avec les laïcs⁷⁹. Du reste, les constitutions en vigueur parlaient très peu des laïcs et les règlements ne leur consacraient qu'un seul article, reflet de l'état d'esprit qui prévalut dans la congrégation salésienne jusqu'en 1964.

La reconnaissance de la collaboration salésienne conduisit les capitulaires de 1971 à élaborer un article constitutionnel qui en soulignerait la valeur⁸⁰. L'originalité de la contribution des laïcs au travail éducatif et pastoral des religieux fut affirmée ; et les religieux furent invités à former avec eux des "communautés éducatives", où les uns et les autres feraient des expériences d'Eglise. Le chapitre général spécial avait développé ces thèmes. Le chapitre de 1977 ne remit pas cet article en cause. Il y ajouta deux incises qui l'alourdirent, mais qui offrent l'avantage de présenter brièvement l'apport spécifique des deux catégories de collaborateurs, celle des laïcs et celle des salésiens⁸¹. Les travaux précapitulaires avaient fait état d'autres propositions d'amendement, dont le chapitre même ne crut pas devoir tenir compte⁸². Deux confrères étaient allés jusqu'à suggérer de le supprimer entièrement⁸³. Cet article 39 n'avait pas d'équivalent dans les textes précédents. Quant à l'article 16 des constitutions de 1924 et de 1966, qui refusait la présence en communauté de non-salésiens, prêtres ou laïcs, il figura sous une forme neuve au numéro 38 des règlements. Ceux-ci parlaient peu des laïcs, si ce n'est pour affirmer leur présence dans la communauté éducative.⁸⁴ L'allegato de la première commission capitulaire de 1977 pour la révision définitive des constitutions et des règlements ne propose pas de modification aux textes dont nous parlons ici⁸⁵.

La législation s'est donc conformée à l'esprit nouveau des dernières années. Elle s'est inspirée de l'ec-

clésiologie élaborée au concile Vatican II. Un lecteur attentif des actes des trois derniers chapitres note que, pour le problème qui nous concerne, l'intégration des laïcs à l'action salésienne a été progressive. Chacune des assemblées mit l'accent sur un aspect particulier. Leurs réflexions furent complémentaires, un peu comme s'il s'était agi d'une seule prise de conscience se développant par étapes successives.

+
+ +

Longtemps, par souci de maintenir un esprit qui permette l'application de leur système d'éducation, les salésiens ont refusé toute intervention de laïcs dans leurs oeuvres. Ils étaient persuadés que, seule, une équipe de travail composée de religieux pouvait s'engager dans la pratique du système préventif dont ils avaient hérité. Les communautés salésiennes de ce temps, réunissant prêtres et coadjuteurs, pouvaient remplir l'ensemble des tâches réclamées par les diverses formes d'apostolat : écoles, centres de jeunesse, etc. Le recrutement abondant et diversifié fournissait des candidats à la vie religieuse aptes à poursuivre ce travail. Les religieux n'acceptaient le concours des laïcs que dans des circonstances exceptionnelles. Et ces laïcs devaient être choisis de préférence parmi ceux qui les connaissaient bien : les anciens élèves et les coopérateurs.

Une tradition uniforme put ainsi se maintenir jusque dans les années soixante. La porte des oeuvres salésiennes d'alors n'était guère accueillante à la collaboration des laïcs. La législation, constitutions et règlements, traduisait en termes normatifs ce que les religieux estimaient être une donnée fondamentale de leur esprit. Mais la vie, et en particulier la crise des vocations des années 1965-1975, ne permirent plus la constitution de communautés homogènes de religieux au service des oeuvres. Ceux-ci furent contraints d'appe-

ler à leur aide de nombreux laïcs. D'autre part, Vatican II amena l'ensemble de l'Eglise à prendre conscience de la contribution irremplaçable du laïcat à l'apostolat. Si l'Eglise peuple de Dieu rassemble vraiment tous les baptisés, prêtres et laïcs, tous doivent collaborer. Les textes conciliaires y engageaient vigoureusement. Les salésiens ne se sont pas dérobés à cette invitation pressante de l'Eglise. Leurs dernières assemblées capitulaires se sont mises à l'écoute du concile et ont souligné les aspects positifs de l'engagement de collaborateurs laïcs dans leurs oeuvres. Elles ont encouragé les salésiens à s'ouvrir de la manière la plus large à toutes les formes de collaboration dans les divers secteurs d'apostolat. Cette intégration comportait des risques. Mais la constitution de communautés éducatives réunies par un projet apostolique et pastoral salésien pourrait les pallier. Il importait de choisir et de former salésiennement les laïcs appelés à travailler avec les religieux. Cette tâche était l'une des missions les plus urgentes de la communauté religieuse, âme de la communauté éducative. Les anciens et les coopérateurs, supposés déjà formés, seraient choisis de préférence.

Amenés à bouleverser une longue tradition, les salésiens l'ont fait avec courage dans le sillage du concile Vatican II. Les textes qu'ils ont élaborés au cours de leurs trois derniers chapitres généraux portent la marque d'une volonté lucide d'ouverture. Il resterait à s'interroger sur l'application de leurs directives. A-t-elle été aussi audacieuse que les formules ? Il n'est pas encore possible de répondre de manière satisfaisante à cette question.

Albert Druart

Bruxelles, août 1980

N o t e s

1. M. DOUTRELUINGNE, Circolare 80/2, 22 avril 1980.
2. Atti del Capitolo superiore della Pia Società Salesiana (cités désormais : Atti), n° 23, 24 gennaio 1924, pp. 191-193.
3. Archivio Centrale Salesiano, 046 : Verbali dei Capitoli generali.
4. L'histoire des chapitres généraux de la congrégation salésienne reste à faire. Pour la période qui nous occupe, on trouvera quelques données dans M. WIRTH, Don Bosco et les salésiens, Torino-Leumann, 1970, pp. 317-327.
5. Atti, n° 41, 24 giugno 1927, p. 591 ; n° 45, 24 giugno 1928, p. 673.
6. Atti, n° 122, marzo-aprile 1944, pp. 322-329 ; n° 135, maggio-giugno 1946, p. 22.
7. Les Atti ont publié les Temi trattati nel XIII Capitolo generale dans le n° 50, 24 ottobre 1929, pp. 805-826. Les quatorzième et quinzième chapitres généraux n'ont pas fait l'objet de publications. Les discussions et recommandations des chapitres de 1947, 1952 et 1958 ont été publiées : Breve cronistoria. Deliberazioni e raccomandazioni del XVI Capitolo generale, dans Atti, n° 143, settembre-ottobre 1947, 88 pp. ; Deliberazioni e raccomandazioni del XVII Capitolo generale della nostra Società, dans Atti, n° 170, ottobre 1952, pp. 8-36 ; Il XVIII Capitolo generale della nostra Società, dans Atti, n° 203, luglio-ottobre 1958, pp. 726-792.
8. Cité par F. DESRAMAUT, Le costituzioni salesiane dal 1888 al 1966, dans Fedeltà e rinnovamento. Studi sulle costituzioni salesiane, Roma, 1974, p. 62. Les pages 61 à 68 de cette étude traitent de la communauté salésienne. Elles expriment nettement la tradition salésienne qui a prévalu jusqu'en 1964.
- 8 bis. Atti, n° 50, 24 ottobre 1929, pp. 809-810 ; n° 143, settembre-ottobre 1947, p. 31 ; n° 170, ottobre 1952, p. 8.
9. Atti, n° 47, 6 gennaio 1929, p. 720 ; n° 50, 24 ottobre 1929, p. 812.
10. Atti, n° 143, settembre-ottobre 1947, p. 31.

11. Atti, n° 203, luglio-ottobre 1958, p. 41.
12. Atti, n° 16, 24 ottobre 1922, p. 29 ; n° 170, ottobre 1952, p. 10.
13. Atti, n° 35, 24 giugno 1926, pp. 466-468. Après une féconde carrière en Amérique du Sud, Giuseppe Vespi gnani (1854-1932) fut appelé en 1922 à occuper la charge de conseiller général professionnel et agricole. Il la garda jusqu'à sa mort.
14. Atti, n° 36, 24 settembre 1926, p. 508.
15. Pietro Ricaldone (1870-1951) fut membre du chapitre supérieur salésien en 1911, préfet général en 1922 et rec teur majeur de la Société de 1932 à sa mort.
16. Atti, n° 91, gennaio-febbraio 1939, p. 3 ; n° 92, marzo-aprile 1939, pp. 42 et 43.
17. P. RICALDONE, Don Bosco educatore, Colle Don Bosco, 1951, t. I, pp. 642-648.
18. Atti, n° 174, maggio-giugno 1953, p. 203. Albino Fedrigotti (né le 21.10.1902) fut appelé au chapitre su périeur par P. Ricaldone en 1948. Il fut élu préfet gé néral en 1952 et conserva cette charge jusqu'en 1971.
19. Atti, n° 184, gennaio-febbraio 1955, pp. 363-364.
20. Atti, n° 207, maggio-giugno 1959, p. 920. Archimede Pianazzi (né le 31.11.1906) fut élu conseiller scolaire général par le dix-huitième chapitre (1958) et occupa cet te fonction jusqu'en 1971.
21. Constitutions salésiennes de 1923, art. 16.
22. F. DESRAMAUT, Les constitutions salésiennes de 1966. Commentaire historique, Roma, 1969, t. I, pp. 70-71.
23. Atti, n° 266, gennaio 1966, p. 233. Ce numéro con tient les Atti del Capitolo generale XIX, 8 aprile - 10 giugno 1965.
24. Regolamenti della Società salesiana, 1924, art. 161.
25. Evolution du texte des Regolamenti della Società salesiana, éd. Jacques Heymans, Lyon, 1965, t. IV, livrets A et B, pp. 298-299.
26. Ibidem.
27. L'ecclésiologie au XIXème siècle, coll. Unam sanc tam, 34, Paris, 1960, surtout R. AUBERT, La géographie ecclésiologique au XIXème siècle, pp. 11-55. J.-M. MAYEUR, La place des laïcs au XIXème siècle, dans Recher ches et Débats, n° 42, Paris, 1963, pp. 52-60.
28. M. VENARD, Les laïcs au temps de la Contre-Réforme, dans Recherches et Débats, op. cit., pp. 41-51. Y. M.-J. CONGAR, Jalons pour une théologie du laïcat, coll. Unam sanctam, 23, Paris, 1954, pp. 64-79.

29. F. DESRAMAUT, Don Bosco et la vie spirituelle, Paris, 1967, pp. 108-116 ; P. STELLA, Don Bosco nella storia della religiosità cattolica, vol. II : Mentalità religiosa e spiritualità, Zurich, 1969, pp. 119-145.

30. Pie XI (Achille Ratti, 1857-1939) gouverna l'Eglise de 1922 à sa mort. Ses idées sur l'action catholique dans L'action catholique. Traduction française des documents pontificaux (1922-1933), Paris, 1934.

31. Atti, n° 66, 24 maggio 1934, p. 165 ; n° 68, 6 gennaio 1935, p. 207 ; n° 155, settembre-ottobre 1949, pp. 3-7 ; n° 193, luglio-agosto 1956, p. 11.

32. Voir plus haut, note 16.

33. Atti, n° 50, 24 ottobre 1929, p. 812 ; n° 91, gennaio-febbraio 1939, p. 3 ; n° 100, luglio-agosto 1940, pp. 111-112 ; n° 203, luglio-ottobre 1958, p. 41 ; n° 210, novembre-dicembre 1959, pp. 990-991.

34. P. RICALDONE, op. cit., p. 642.

35. Atti, n° 210, novembre-dicembre 1959, p. 991.

36. P. BRAIDO, Il sistema preventivo di Don Bosco, Torino, 1955, pp. 434-435.

37. Atti, n° 234, gennaio-febbraio 1964, pp. 1547-1548.

38. Luigi Ricceri (né le 8.5.1901) fut appelé en 1953 à siéger au chapitre supérieur salésien au titre de conseiller pour la presse et la propagande. Le chapitre général de 1958 le confirma dans cette charge. Il fut élu recteur majeur par le dix-neuvième chapitre le 27 avril 1965 et le resta jusqu'en 1977.

39. Atti, n° 244, gennaio 1966, 374 pp. Jusque-là, cette publication avait paru sous le titre d'Atti del Capitolo superiore della Società salésiana.

40. Motu proprio Ecclesiae sanctae, 6 août 1966, n° 3.

41. Atti, n° 247, gennaio 1967, pp. 34-37.

42. Atti, n° 244, gennaio 1966, p. 356. La préparation du vingtième chapitre fut entamée officiellement dans le courant de 1968. A partir de novembre 1968 et jusqu'à la réunion de l'assemblée en juin 1971, les Atti (n° 255-264) publièrent une rubrique "Capitolo generale speciale".

43. Capitolo generale speciale XX, Roma, 10 giugno 1971 - 5 gennaio 1972, 616 pp. Ce volume sera cité : C.G.S.

44. Egidio Viganò, né en 1920, avait été élu en 1971 conseiller général pour la formation. On trouvera une présentation du P. Viganò dans Don-Bosco-France, n° 81, avril 1978. Le volume des cinq documents : Documenti capitolari, Roma, 1978, 391 pp.

45. Atti, n° 244, gennaio 1966 (fascicule désormais cité : C.G. XIX), pp. 106-107, 121-122, 112, 139, 143 et 191.
46. Ibidem, p. 107.
47. Ibidem, pp. 106 et 150.
48. Ibidem, pp. 121-122.
49. Ibidem, pp. 107, 122, 149-150.
50. Ibidem, p. 107.
51. Ibidem, pp. 150, 35, 232 (Modificazioni alle costituzioni, art. 116).
52. Ibidem, pp. 149-150.
53. Ibidem, pp. 122, 150.
54. Interventi del Rettor maggiore, ibidem, pp. 320, 335.
55. Ibidem, pp. 186-187.
56. Ibidem, pp. 107, 186.
57. Ibidem, pp. 101, 131-132, 138, 170-177, 187.
58. Ibidem, pp. 131-132, 171, 173, 175-176.
59. "Gl'insegnanti esterni chiamati a collaborare con noi sono ormai migliaia", don L. Ricceri, 20 mai 1965, ibidem, p. 335.
60. Décret Perfectae Caritatis, 28 octobre 1965, n° 1, 2, 4, 7.
61. C.G.S., n° 708, 476, 258, 459, 492, 377.
62. Ibidem, n° 617, 377.
63. Ibidem, n° 610.
64. Ibidem, n° 357.
65. Ibidem, n° 507, 381, 357.
66. Ibidem, n° 459, 753 d, 357.
67. Ibidem, n° 753 d, 755 d, 757 § 6, 736, 733.
68. Il y a plus de quatre cents renvois aux décrets conciliaires dans les notes des Actes du C.G.S. Tous les documents sont cités. Gaudium et Spes, Lumen Gentium et Perfectae Caritatis sont les textes de Vatican II les plus employés par les capitulaires.
69. C.G.S., n° 358.
70. C.G.S., n° 69. Voir G. RAINERI, L'impegno salesiano nella soppressione delle cause dell'ingiustizia, dans le volume L'impegno della famiglia salesiana per la giustizia, coll. Colloqui salesiani, 7, Torino-Leumann, 1976, pp. 307-321.
71. L. RICCERI, Lettre de juillet 1976, dans Atti, n° 283, luglio-settembre 1976, p. 2926. Ce n'est pas nous qui soulignons.

72. Ibidem, p. 2924.
73. L. RICCERI, Relazione generale sullo stato della congregazione, Roma, 1977, p. 39, n° 41.
74. Ibidem, p. 137, n° 190.
75. Ibidem, pp. 139-140, n° 195.
76. C.G. XXI, n° 80. Les missions : n° 146 et 424 ; la paroisse : n° 139, 140 c ; l'école : n° 132, 252 ; l'oratoire : n° 126, 153 ; etc.
77. Ibidem, n° 62, 126, 132, 138.
78. Ibidem, n° 129, 71.
79. C.G. XIX, pp. 219-291.
80. Constitutions salésiennes de 1972, art. 39. On trouvera un commentaire spirituel de cet article dans J. AUBRY, "Una via che conduce all'amore". Commento alle costituzioni salesiane rinnovate, Torino-Leumann, 1974, pp. 206-210.
81. C.G. XXI, n° 380.
82. C.G. XXI, document : Costituzioni 2, articoli 1-98, p. 79.
83. Ibidem.
84. Regolamenti, 1972, art. 4.
85. C.G. XXI, Document. 421/2.18 (Roma, 6.2.1978).

UNE LETTRE FRANÇAISE INÉDITE DE DON BOSCO

A LA FAMILLE JOANNES BLANCHON, DE LYON

Les lettres de don Bosco à la famille Blanchon éditées
dans son Epistolario

L'Epistolario de don Bosco, publié en quatre volumes par les pères Eugenio Ceria et Eugenio Valentini entre 1955 et 1959¹, contient sept lettres du saint envoyées à M. et Mme Blanchon, de Lyon, entre 1880 et 1884². Vers 1965, j'eus l'occasion de voir les originaux de cinq d'entre elles, à savoir les numéros 2678, 2679, 2681, 2682 et 2684, alors en possession de M. Jean de Monicault, habitant 13, place d'Albon, à Lyon³. La comparaison entre les documents et leur édition me faisait alors souhaiter que ce travail soit un jour refait selon des critères plus exigeants. En effet, sur ces cinq lettres, deux (les numéros 2678 et 2684) ne sont pas autographes : au mieux, leurs seules signatures sont de don Bosco (peut-être de lui pour le numéro 2678, où elle paraît avoir été contrefaite par un secrétaire ; certainement de lui pour le numéro 2684). Or, ces informations ont été omises par les éditeurs. En outre, le style et l'orthographe des documents ont été corrigés avec plus ou moins d'adresse. Cela nous vaut un supplément d'erreurs. La date exacte de la lettre figurait bien au bas du numéro 2682, où nous lisons : "8 juillet 83", et non pas : "juillet 83", ce qui infirme le commentaire des éditeurs, selon lequel "don Bosco s'était rendu depuis l'Oratoire à Frohsdorf, où le comte de Chambord malade avait voulu à tout prix recevoir sa visite"⁴. Le 8

juillet, il ignorait encore qu'il se déplacerait en Autriche une semaine plus tard sur les exhortations du comte du Bourg. Quelques fautes d'orthographe ont été ajoutées : en 2679, un soi-même et un missionnaires de don Bosco sont malencontreusement devenus soi-mêmes et missionnaires dans l'E-pistolario. Certes, la plupart des corrections peuvent être justifiées d'un point de vue grammatical. Mais, pour connaître la langue française de don Bosco, il faut chercher ailleurs. Il ne m'est pas indifférent qu'il ait écrit : "notre dame auxiliatrice" avec des initiales minuscules (lettre 2682) et qu'il ait parlé de "chemaine" (semaine) et de "trenne" (train) (lettre 2681).

Le don du chanoine Jean Permezal

Les lettres de don Bosco aux Blanchon semblent avoir été d'abord précieusement conservées par la famille, puis transmises en reliques à de pieuses personnes. L'une d'elles, jusque-là inconnue des salésiens, vient de nous arriver, près de cent ans après avoir été écrite. Emanant du chanoine Jean Permezal, doyen du chapitre de la primatiale Saint-Jean de Lyon, une note datée du 5 mars 1981 et destinée au "supérieur" de l'école salésienne Notre-Dame des Minimes (le P. Paul Welter) l'accompagnait. On reconnaîtra aussitôt que cette note elle-même n'est pas sans intérêt pour l'histoire salésienne en France :

"Monsieur le Supérieur. - Je retrouve dans mes affaires une lettre autographe de dom Bosco et différentes images que je me permets de vous envoyer. Cette dame Blanchon à qui écrivait dom Bosco devait diriger un ouvroir pour les Missions, qui, je crois, existe encore. Cette lettre n'est pas datée⁵. Mais je sais que dom Bosco est venu à Lyon dans l'été 1883⁶. Ma grand'mère Permezal l'a accueilli et comme elle attendait mon Père, né le 12 septembre 1883, dom Bosco a béni mon père dans le sein de sa mère. - Aussi, chaque année, pour la fête de dom Bosco, je célèbre la Messe pour mon Père. - Ces documents ont leur place dans vos archives. - Veuillez croire, Monsieur le Supérieur, à mes religieux sentiments. - J. Permezal. - P.S. Je tiens cette lettre et ces images d'une de mes grands'tantes Mme Emile Beaud, pour

qui je vous demande une prière."

La famille Joannes Blanchon

La famille Blanchon a occupé une place éminente dans la catholicité lyonnaise du dix-neuvième siècle, grâce surtout à Pierre-Joannes Blanchon (né à Lyon le 7 juin 1819, mort à Lyon le 29 mars 1897), qui fut appelé par un journal de sa ville "le saint de Fourvière". Le fascicule publié l'année de sa mort avec une introduction de son fils Joseph et intitulé : Pierre-Joannes Blanchon. Notice sur sa vie et ses oeuvres⁷, lui donnait les titres de "secrétaire de la commission de Fourvière, fondateur de l'Echo de Fourvière, commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, chevalier du Saint-Sépulcre". C'était un catholique fervent, un croyant de coeur (Credidi, propter quod locutus sum, annonçait son journal); un homme d'oeuvres extrêmement actif, surtout au service de la cause pontificale et de la cause mariale. En son temps, il célébra les zouaves pontificaux de Lamoricière. Aujourd'hui, Lyonnais et autres pèlerins de Fourvière ignorent qu'ils lui doivent directement la statue dorée de Marie, qui surmonte le clocher de l'ancienne chapelle, et indirectement les illuminations annuelles du 8 décembre, ainsi que l'ensemble des terrains, jardins compris, qui mettent les sanctuaires en valeur. L. de Rosière, archiviste de la commission de Fourvière, s'en est autrefois expliqué dans la brochure citée ci-dessus. Plusieurs de ses pages, qui campent heureusement le correspondant de don Bosco, semblent mériter d'être reproduites ici.

"Lorsqu'en 1848 Mgr de Bonald⁸ eut réorganisé l'ancienne confrérie de Fourvière, J. Blanchon ne tarda pas à faire partie du Conseil de la Confrérie, et à représenter la paroisse de Saint-Martin d'Ainay au renouvellement du voeu des Echevins, le 8 septembre, au jour de la fête de la Nativité. En 1849, la démolition du modeste campanile qui surmontait l'ancienne et humble chapelle, émut vivement la population lyonnaise ; plus que tout autre, J. Blanchon en fut affligé (...). S'il ne prit pas une part directe à la réédification du clocher de Fourvière, c'est que déjà frappé



Joannes Blanchon

de l'insuffisance de l'ancienne chapelle, il prévoyait le moment où il faudrait songer à édifier un monument plus grandiose et plus digne de Marie⁹ ; il craignait que l'importance donnée à la nouvelle construction ne gênât l'action de l'avenir. Mais une idée qu'il patronna, et qu'il contribua à faire triompher, ce fut celle de placer, sur la flèche reconstruite, la statue dorée de Marie vers laquelle les Lyonnais aiment à élever leurs regards (...). Enfin, le 8 décembre 1852, eut lieu l'inauguration solennelle du nouveau clocher. On sait comment, au soir de cette mémorable journée, la ville entière s'embrasa de mille feux, préluant ainsi à ces magnifiques illuminations dont Lyon a gardé si fidèlement la tradition, et que Joannes Blanchon s'est plu à raconter en des pages qui débordent la foi et l'enthousiasme¹⁰ ; mais ce qu'on sait moins, c'est que de cette manifestation même, jaillit l'idée de former un comité pour la défense et la sauvegarde de Fourvière. Le 7 mars 1853, la Commission de Fourvière était constituée par S. Em. le cardinal de Bonald dans le but de préserver le versant ducoteau qui regarde Lyon de tout envahissement, d'agrandir la chapelle de Marie, ou même, s'il était possible, de construire un nouveau sanctuaire.

"Désigné pour faire partie du nouveau Comité, dont son beau-père, M. Antoine Frapet, fut le premier président, Joannes Blanchon en fut nommé le secrétaire, charge qu'il n'a cessé d'occuper jusqu'à sa mort. Il se donna tout entier à ses importantes fonctions ; désormais le but principal de sa vie fut d'assurer l'exécution du programme que la Commission de Fourvière s'était tracé, et si celle-ci a rempli fidèlement sa tâche, si malgré des difficultés qui semblaient insurmontables, elle a pu, par l'acquisition successive des propriétés voisines de la chapelle, sauvegarder la colline, assurer l'indépendance du vénéré sanctuaire, et préparer le grandiose piédestal sur lequel devait s'élever notre superbe basilique, c'est en grande partie à la persévérance et aux efforts incessants de son dévoué secrétaire qu'on le doit¹¹ (...). Avec quel amour Joannes

Blanchon, puissamment secondé par son généreux ami Termier, ne se plut-il pas à orner et embellir le jardin du Rosaire ! Il en surveillait lui-même les travaux, s'occupant des moindres détails ...¹²,"

En 1863, M. Blanchon fonda l'Echo de Fourvière, "revue religieuse et politique paraissant tous les samedis"¹³. Sans ce fait, les archives salésiennes de Rome ne contiendraient pas une lettre à en-tête de ce journal, datée de Lyon le 5 novembre 1883 et signée par sa propre fille, Marie, sur le point d'entrer au noviciat du Sacré-Coeur. Elle commençait par les mots : "Mon Révérend Père, je suis chargée par mon Père de vous envoyer les dons arrivés pour vos oeuvres au bureau de l'Echo de Fourvière ...¹⁴ Entre parenthèses, cette lettre ôte nos derniers doutes sur l'identité réelle du correspondant de don Bosco nommé Blanchon, dont le prénom est désigné une fois par l'initiale L dans l'édition des lettres conservées¹⁵. Cet L. résultait d'une mauvaise lecture d'un J. (Joannes) par le secrétaire à qui l'on doit, répétons-le, la graphie du document.

Joannes Blanchon était pieux. "A Lyon, comme à Sainte-Foy ou à Issy-l'Evêque, il donnait toujours l'exemple le plus parfait de l'assiduité aux offices de la paroisse, nous assure son dévot biographe. Levé de grand matin, il commençait sa journée par l'assistance à la messe et communiait à peu près quotidiennement. L'eucharistie était sa vie. "Une journée sans messe, disait-il, c'est une "journée sans soleil !" Ses regrets étaient grands, lorsqu'il n'avait pu, le matin, puiser du courage à l'église. Bien qu'il s'efforçât d'y suppléer par une visite au Saint-Sacrement, il ne pouvait manquer de s'écrier : "Cela ne me remplace pas ma messe !" Tant que ses forces le lui permirent, il ne manqua jamais l'office des vêpres du dimanche. Son bonheur était grand de recevoir ensuite la bénédiction du Saint-Sacrement."¹⁶

Tel était le personnage de la catholicité lyonnaise de 1880, avec qui correspondait notre don Bosco, lequel l'appelait : "Mon très ami" (lettre 2680), "Mon très cher et

vénéré ami" (lettre 2681). Rappelons-nous que la formule plus solennelle : "Charitable Mr L. Blanchon" (lettre 2684) est tombée de la plume d'un secrétaire.

La femme de Joannes Blanchon, née Frapet et donc de bonne bourgeoisie, semble avoir été plus effacée. Mais elle manifestait des qualités semblables de dévouement à autrui et à l'Eglise, et de piété pour les grandes causes chrétiennes. Le couple paraît avoir été bien assorti. Nous lisons : "En 1846, Mgr de Bonald, qui lui témoignait une estime toute particulière, avait tenu à bénir son union avec la famille d'un ancien magistrat fort distingué, M. Antoine Frapet ; union qui lui a donné plus de cinquante ans de bonheur.¹⁷"

La lettre du 27 mars 1883

Au printemps de 1883, don Bosco poursuivait son long voyage en France, qui, commencé à Menton environ deux mois plus tôt, le mènerait à Paris, Lille et Dijon¹⁸. A la fin du mois de mars, il était à l'oratoire Saint-Léon de Marseille. C'est de Marseille que partirent le même 27 mars deux lettres pour la famille Blanchon, l'une pour M. Joannes, qui était connue et a été éditée¹⁹ ; l'autre, pour madame, celle qui vient de nous être remise et qui nous apporte quelques informations sur le séjour de don Bosco à Lyon, où il demeurerait du 6 (ou 7) au 16 avril.

Voici une copie de cette lettre autographe, que, dans sa charité pour une française et contrairement à ses habitudes, car son écriture était naturellement désordonnée, don Bosco calligraphia de son mieux. L'original ci-contre est très lisible.

"Madame Blanchon

Votre bonne lettre me fait connaître votre charité pour moi et pour nos missionnaires. Je prierai le bon Dieu que vous recompense largement. Je ne oublierai pas vos commissions.

Dans la semaine prochaine, vendredi ou samedi, si plait à Dieu, je serai à Lyon, je descendrai chez Mons. Guiol,

Madame Blanchon

Votre bonne lettre me fait connaître votre charte pour moi et pour nos millionnaires. Je prierai le bon Dieu que vous récompense dignement. Je ne oublierai pas vos millions.

Dans la semaine prochaine, vendredi ou samedi, si plaît à Dieu, je serai à Lyon, je descendrai chez M. de Guindol, mais une des premières visites sera sans doute à votre famille.

Que Dieu bénisse vous et toutes les dames de l'œuvre catholique et les encourage en bonne santé et toujours pour le chemin du paradis. Mes respectueux hommages à toute votre respectable famille et veuillez bien prier aussi pour moi qui serai à Jarric en 7. ch.

Marbeille 24 mars 83 oblige serviteur
abbé Jean Boss

mais une des premières visites sera sans doute à votre famille.

Que Dieu benisse vous et toutes les dames de l'oeuvre catholique et les conservent en bonne santé et toujours pour le chemin du paradis.

Mes respectueux hommages à toute votre respectable famille et veuillez bien prier aussi pour moi qui serai à jamais en J. Ch.

Marseille 27 mars 83

Obligé serviteur
abbé Jean Bosco"

Il est probablement superflu de s'appesantir sur la forme plus ou moins italienne de ce document : que vous, traduisant che vi ; ne oblifierai, en souvenir du terme oblio ; si plait à Dieu, traduisant se piace a Dio. Relevons seulement quelques mots ou phrases pour les éclairer et montrer ce qu'elles apportent à notre connaissance de don Bosco.

"Votre bonne lettre ..." Nous ignorons le contenu de cette "bonne lettre" de madame Blanchon, mais il est possible qu'elle reparaisse un jour dans les archives salésiennes de Rome.

"Votre charité pour nos missionnaires ... Que Dieu benisse vous et toutes les dames de l'oeuvre catholique ..." L'oeuvre en question, dite plus justement "apostolique" dans la lettre 2679 (datée du 31 mai 1881), réunissait des dames zélées, qui recueillaient et faisaient expédier aux missionnaires des secours en nature et des objets cultuels.

"Dans la semaine prochaine ..." En 1883, le 27 mars étant un mardi, la semaine suivante commençait le dimanche 1er et se terminait le samedi 6 avril.

"Vendredi ou samedi ... je serai à Lyon." Don Bosco annonçait donc son arrivée à Lyon, soit le vendredi 6, soit le samedi 7 avril. Cette incertitude laisse l'historien salésien sur sa faim. La lettre à madame Blanchon ne dirime pas le problème toujours pendant du jour de l'arrivée de don Bosco à Lyon en 1883, le 6 comme l'a écrit le

P. Ceria ; ou le 7, comme le pensait le P. Auffray. Quoiqu'il en soit, entre temps, il aurait parcouru quatre étapes : Marseille-Avignon, le 2 avril ; Avignon-Valence, le 4 avril ; Valence-Tain, le 5 avril ; et Tain-Lyon, le 6 ou le 7 avril²⁰.

"... je descendrai chez Mons. Guiol". A Lyon, don Bosco logea chez Mgr Guiol, recteur des Facultés catholiques, 13, rue Sainte-Hélène, dans le quartier d'Ainay.

Mgr Louis Guiol, né à Marseille en 1817²¹, frère de l'abbé Clément Guiol, lui-même curé de Saint-Joseph de Marseille et principal artisan de la fondation de l'oratoire salésien Saint-Léon dans cette ville, était alors une personnalité, même s'il est aujourd'hui parfaitement oublié, y compris dans l'institution dont il eut la charge jusqu'à sa mort le 9 novembre 1884. Une notice de 1913 le présentait ainsi : "Le fécond écrivain ecclésiastique a joué un rôle important dans notre chef-lieu (Marseille). Ancien condisciple de Renan à Saint-Sulpice, il revint occuper dans sa ville natale la cure de Saint-Charles intra muros, puis fut nommé vicaire général par Mgr Cruice, le prélat érudit qui ne fit que passer dans notre ville. Maintenu d'abord dans ses fonctions par Mgr Place, il se les vit retirer à la suite de l'adresse à Pie IX en faveur de l'infailibilité, qu'il avait fait signer par le clergé de la région en l'absence de l'évêque retenu au Concile. Ultramontain et légitimiste, il était suspect au gouvernement d'alors, et jugea sage de s'incliner devant la décision de son chef spirituel. Après avoir accepté la modeste cure de Saint-Lazare, puis celle de Saint-Théodore, il fut, lors de l'établissement des Universités catholiques, nommé recteur de celle de Lyon, quitta Marseille, et mourut en fonctions à l'âge de 66 ans dans sa nouvelle résidence. Le Saint-Siège lui avait conféré le titre de prélat domestique.²²" A sa mort, un journal lyonnais le décrivit pendant son rectorat, autrement dit quand il recevait don Bosco chez lui : "Pendant sept ans - de 1877 à 1884 - il consacra tous ses instants et épuisa ses forces au service de cette

oeuvre si actuelle de l'enseignement supérieur chrétien. Bon et bienveillant pour tous, il veillait aux intérêts de chacun avec une sollicitude vraiment paternelle, alliant à une douceur de caractère naturelle une énergie, parfois nécessaire. Les étudiants médiocres le craignaient ; les travailleurs l'aimaient ; les uns et les autres ne pouvaient lui refuser l'estime que les grandes qualités de l'esprit et du coeur commandent à tous les hommes. - Mgr Guiol emporte dans la tombe les regrets de tous les Lyonnais qui avaient eu le bonheur d'apprécier ses hautes qualités. Les étudiants auxquels il a, pendant les sept dernières années de sa vie, prodigué ses soins, garderont de lui le plus reconnaissant souvenir.²³

Dans sa lettre du même 27 mars, qui fut adressée à M. Blanchon, don Bosco laissait entendre qu'il arriverait à Lyon avec ce respectable recteur, "dans le même trenne de chemin de fer"²⁴.

"... une des premières visites sera sans doute à votre famille". Il faut d'abord dire que, dans cette phrase, "sans doute" signifie, non pas "probablement", mais "certainement". Don Bosco tenait à montrer sa grande estime pour la famille d'un fidèle des grandes causes qu'il servait lui-même : Marie, le pape, l'eucharistie.

Nous sommes peu renseignés sur les familles lyonnaises qu'il visita en 1883. Une lettre éditée signale une famille Crozier²⁵. Les informations citées du chanoine donateur y ajoutent la famille Permezel. Ce qui est dit ici nous aide à reconstituer le climat de la rencontre avec la famille Blanchon. Il est vraisemblable que le pèlerinage très remarqué de don Bosco à Fourvière, dès le 8 avril, fut encouragé par Joannes Blanchon, l'un des apôtres laïcs du sanctuaire ; et que le vitrail souvenir monté à Lyon-Fontanières dans les années trente (aujourd'hui à Lyon-Radisson) voulut représenter, parmi d'autres, Mgr Louis Guiol et notre M. Blanchon.

Depuis 1974, la maison provinciale des salésiens de Lyon est installée à Fourvière. C'est fort bien ainsi.

Les relations très cordiales établies entre leur congrégation et les chapelains de la basilique, apparemment non démenties depuis cent ans, s'enracinent dans celles que leur fondateur entretenait avec la famille Blanchon, relations que vient d'illustrer pour nous la lettre autographe du 27 mars 1883 récemment exhumée.

Francis Desramaut

Lyon, le 3 avril 1981

N o t e s

1. Torino, S.E.I.
2. T. IV, p. 426-430 (lettres 2678-2684).
3. Des informations récentes de sa fille Marie-Antoinette de Varax m'assurent que, depuis la mort de M. Jean de Monicault, les papiers de cette famille ont tous été déposés chez le Général de Monicault, Le Plessis, Trizay-Coutretoç, 28400 Nogent-le-Rotrou.
4. Epistolario, t. IV, p. 429, note.
5. Inexact. Voir plus bas.
6. Disons plutôt : en avril 1883.
7. Lyon, Imprimerie X. Jevain, 1897, 48 p.
8. Né à Millau (Aveyron), le 30 octobre 1787, évêque du Puy en 1823, transféré à Lyon en 1839, cardinal en 1841, mort à Lyon le 25 février 1870.
9. Autrement dit la basilique actuelle.
10. Dans J. Blanchon, L'illumination du 8 décembre à Lyon depuis son origine jusqu'à nos jours, Lyon, Félix Girard, 1868, 48 p.
11. Voir J. Blanchon, Histoire de la constitution du domaine de Fourvière, Lyon, Imprimerie X. Jevain, 1897, 101 p.
12. L. de Rosière, Pierre-Joannes Blanchon, sa vie et ses oeuvres, dans le fascicule cité, p. 18-20.
13. Ibidem, p. 20.
14. Inédit. En ACS, 126.1, Blanchon.
15. Lettre 2684.

16. L. de Rosière, art. cité, p. 36-37.
17. Ibidem, p. 14.
18. Voir Essai de chronologie critique du voyage de don Bosco en France en 1883, dans les Cahiers salésiens, 3, octobre 1980.
19. Epistolario, lettre 2681, p. 429.
20. Voir Essai de chronologie critique ..., cité, p. 13-14.
21. On glane quelques éloges de Mgr Louis Guiol dans l'introduction au fascicule : Facultés catholiques de Lyon, Séance solennelle de rentrée et assemblée générale des évêques, 13 et 14 novembre 1884, Lyon, Imprimerie X. Jevain, 1885, p. 5-7 (récit des funérailles) ; et dans le discours de son successeur au rectorat, M. Carra, le 18 novembre 1885, discours reproduit partiellement dans le Bulletin des Facultés catholiques de Lyon, année 1885, p. 170-172. Peu après le décès, les salésiens publièrent un article assez substantiel : Nécrologie. Monseigneur Guiol, dans le Bulletin salésien, éd. fr., année VII, décembre 1884, p. 120-122, à partir de quelques coupures de journaux : le Citoyen, Marseille ; l'Eclair, Lyon ; l'Univers, Paris ... La seule notice précise que nous connaissons émane de H. Barré, bibliothécaire en chef de la Ville de Marseille, au tome XI (Marseille, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 1913), de Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale, publiée sous la direction de Paul Masson.
22. H. Barré, Guiol, Louis, op. cit., t. XI, p. 259. La notice se termine par l'énumération des édifiantes publications de Louis Guiol.
23. Notice de l'Eclair, d'après le Bulletin salésien, art. cit., p. 121.
24. Epistolario, lettre 2681, revue sur l'original.
25. Voir Memorie biografiche, t. XVI, p. 471.